

Numéro d'identification : _____

EXAMEN DE STAGE THÉORIQUE

2020

THEORIE ET PRINCIPES DE COMPTABILITE GENERALE (010)

Date : 10/10/2020

Durée : 1h00

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT
VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

Veillez répondre sur les feuilles de questions dans les emplacements prévus à cet effet. Au cas où ces espaces seraient insuffisants, veuillez utiliser le verso des feuilles en annonçant votre renvoi. Une calculatrice et un plan comptable sont à votre disposition.

Question 1	/8
Question 2	/8
Question 3	/8
Question 4	/8
Exercice 1	/46
Exercice 2	/12
Exercice 3	/10
TOTAL	/100

Pour les questions 1 à 4, 8 points pour une bonne réponse, 0 en l'absence de réponse, -2.5 pour une mauvaise réponse.

Question 1

Parmi les propositions suivantes, laquelle est liée au principe de prudence ?

- a. L'activation de charges.
- b. La règle d'évaluation au montant minimum lors de l'évaluation des stocks.
- c. L'enregistrement des amortissements sur machines.

Question 2

Parmi les propositions suivantes, laquelle est correcte ?

- a. Les licences informatiques à renouveler annuellement, comme Microsoft Office, sont activées au poste « 211-Concession, licences, knowhow, marques ».
- b. L'activation de frais de restructuration peut survenir lorsque cette restructuration peut avoir une influence durable sur la rentabilité future de l'entreprise.
- c. Afin de limiter leur impact sur le résultat comptable actuel, des frais de recherche peuvent être activés et amortis sur une période d'au moins 5 ans.

Question 3

Une entreprise A perçoit sur son compte courant une somme de € 12.000 correspondant à l'intérêt annuel d'un placement figurant sur un compte à terme, à la fin de chaque exercice au cours duquel l'argent est resté sur le compte à terme. Ceci se passe chaque année le 1 avril. Parmi les propositions suivantes, relative à l'année comptable en cours, laquelle est correcte ?

- a. L'entreprise utilisera cette année un compte de régularisation d'actif, cette écriture aura un effet positif sur son résultat de 9.000.
- b. L'entreprise utilisera cette année un compte de régularisation d'actif, cette écriture aura un effet négatif sur son résultat de 9.000.
- c. L'entreprise utilisera cette année un compte de régularisation d'actif, cette écriture aura un effet positif sur son résultat de 3.000.
- d. L'entreprise utilisera cette année un compte de régularisation de passif, cette écriture aura un effet positif sur son résultat de 9.000.

Question 4

Laquelle des propositions suivantes est correcte ?

- a. La réévaluation des actions comptabilisées en immobilisations financières peut répondre à la volonté de l'entreprise de maximiser son bénéfice.
- b. Le montant comptabilisé en impôts différés représente une obligation fiscale estimée envers les autorités fiscales.
- c. Pour un contrat qui ne remplit pas les conditions comptables du leasing, le bailleur n'est pas le propriétaire légal.
- d. Lors de la conclusion d'un contrat de leasing qui remplit les conditions comptables de location financement on leasing, la valeur de l'option d'achat a un impact significatif sur les dettes de location financement on leasing.

EXERCICE (TOTAL /68)

Données: la société Hockey Pro vend des fournitures de hockey et donne des conseils aux clubs de hockey. L'entreprise est presque à la fin d'une année couronnée de succès au cours de laquelle elle a participé au championnat d'Europe de hockey dans son propre pays. Ci-dessous, nous trouvons **un extrait** de la balance de vérification au 30/10/2019.

		D	C
100	Capital		400.000
130	Réserve légale		37.000
140	Bénéfice reporté		1.202
15	Subsides en capital		11.375
162	Provisions pour réparations et entretiens		21.000
1680	Impôts différés		4.875
172	Dettes de leasing		93.369,5
221.0	Constructions : VA	500.000	
221.9	Constructions : AA		280.000
2820	Participations financières dans lesquelles il y a un lien de participation	30.850	
400	Créances commerciales	54.450	48.250
411	TVA à récupérer	12.974	
4114	Régularisation TVA à récupérer		125
422	Dettes de leasing		26.630,5
440	Fournisseurs	37.000	56.750
451	TVA à payer		30.674,28
510	Actions et parts	12.600	
5190	Actions et parts : réduction de valeur		1.400
570	Caisse	941,19	99,99
61	Biens et services divers	10.000	
620	Rémunérations et charges sociales	110.000	
6710	Suppléments d'impôts	500	
700	Ventes		146.068

Les informations complémentaires suivantes sont disponibles :

- L'entreprise a été créée en 2005.
- L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.
- L'entreprise enregistre son stock selon le système d'inventaire non permanent.
- Toutes les données pertinentes peuvent être trouvées dans l'extrait de balance fourni.

- Au cours de l'année d'achat ou d'acquisition de l'actif, une annuité entière d'amortissement est enregistrée. Aucune dépréciation n'est appliquée l'année de la vente.
- Le pourcentage de TVA est de 21%. Les montants indiqués sont hors TVA, sauf indication contraire.
- L'impôt sur les sociétés est de 30% et la société a déjà effectué un versement anticipé de 7 500 € en avril et de 8 000 € en août. Le précompte mobilier est également de 30%.
- L'entreprise souhaite maximiser le résultat de l'exercice 2019.

Exercice 1 (/46)

Dans le courant des mois de novembre et décembre 2019, les opérations suivantes doivent être enregistrées au livre journal. Considérez que toutes les pièces justificatives sont disponibles.

/8

2/11/2019 : Aujourd'hui, la facture de leasing est payée pour la première fois via le compte bancaire. Hockey Pro a conclu un seul contrat de leasing de 4 années, pour deux camionnettes, le 1/11/2018. Elle verse la redevance chaque année à terme échu à la société. Le taux d'intérêt convenu est de 8%. Après 4 ans, Hockey Pro peut acheter les camionnettes pour 5 000 € chacune.

--	--	--	--	--

/8

01/12/2019 : Chaque semaine, les consultants de Hockey Pro donnent des conseils au club de hockey de Louvain. Chaque année, le 1er décembre, la facture des 12 prochains mois est envoyée. Le montant est le même que l'an dernier.

--	--	--	--	--

/8

15/12/2019 : "SA Lion rouge" donne des dividendes aux actionnaires. Pour Hockey SA, c'est le seul investissement spéculatif pour le moment et elle recevra un total de 700 € sur le compte bancaire.

--	--	--	--	--

/8

16/12/2019 : Hockey Pro venait de recevoir un dividende, elle décide de vendre maintenant la moitié des actions de « SA Lion rouge ». Elle trouve un acheteur qui disposé à payer € 6 000 pour ces 50 actions et dépose immédiatement ce montant sur le compte bancaire.

--	--	--	--	--

/8

20/12/2019 : Hockey Pro avait prévu un entretien important pour l'ascenseur de son immeuble. La société de maintenance effectue les travaux et facture 20 000 euros hors TVA.

--	--	--	--	--

/6

27/12/2019 : Pour le tournoi de fin d'année, l'équipe de hockey de Wilrijk a besoin de 100 bâtons de match à la dernière minute. Le prix par pièce est de 143,99 € TTC. Hockey Pro expédie les bâtons aujourd'hui et promet d'envoyer la facture début janvier.

--	--	--	--	--

Exercice 2 (/12)

Sur la base des données ci-dessus, enregistrez les transactions de fin d'année nécessaires dans le journal avant la fin de l'exercice. La fermeture définitive n'est donc PAS demandée. Les informations suivantes sont également données :

/12

- Les actions de "SA Lion rouge" ont augmenté de valeur à 120 € par action.
- L'impôt sur les sociétés est estimé à 14 450 €.
- L'entretien réalisé sur l'ascenseur devra être effectué à nouveau dans 4 ans. On prévoit une augmentation du coût de 5% sur l'ensemble de la période

--	--	--	--	--

Exercice 3 (10)

Après avoir enregistré toutes les transactions pour 2019, le solde des comptes de dépenses et de revenus se présente comme suit. Le résultat de l'exercice précédent n'a pas encore été pris en compte. (Attention: il peut s'agir de chiffres fictifs, vous n'avez pas à les recalculer !!)

D 6... Comptes de charges de l'exercice	C	D 7...Comptes de produits de l'ex	C
125.950			193.548

/10

Travail demandé :

Considérez l'ensemble du résultat à affecter et suivez les indications de l'AG :

En cas de bénéfice à affecter:

- Les réserves légales sont créées dans les limites minimales de la loi.
- Pour le reste, 10% seront versés aux employés et 20% aux actionnaires, le solde est reporté au prochain exercice.

En cas de perte à affecter:

- 20% sont prélevés sur les réserves déjà constituées.
- Le reste est reporté à l'exercice suivant.

--	--	--	--	--	--

PLAN COMPTABLE MINIMUM NORMALISE

CLASSE 1 Fonds propres, provisions et impôts différés, dettes à plus d'un an

- 10 Capital
 - 100 Capital inscrit
 - 101 Capital non affecté (-)
- 11 Primes d'émission
- 12 Plus-values de réévaluation
- 120 Plus-values de réévaluation sur immobilisations
 - 121 Plus-values de réévaluation sur immobilisations corporelles
 - 122 Plus-values de réévaluation sur immobilisations financières
- 123 Plus-values de réévaluation sur stocks
- 124 Report de réductions de valeur sur placements de trésorerie
- 13 Réserves
 - 130 Réserve légale
 - 131 Réserves indisponibles
 - 1310 Réserve pour actions propres
 - 1311 Autres réserves indisponibles
- 132 Réserves autorisées
- 133 Réserves disponibles
- 14 Bénéfice reporté (ou Perte reportée (-))
- 15 Subsidés en capital
- 16 Provisions et impôts différés
 - 160 Provisions pour pensions et obligations similaires
 - 161 Provisions pour charges locales
 - 162 Provisions pour grosses réparations et gros entretien
 - 163-165 Provisions pour autres risques et charges
 - 166 Impôts différés
 - 1680 Impôts différés affectés à des subsidés en capital sur immobilisations incorporelles
 - 1681 Impôts différés affectés à des plus-values réalisées sur immobilisations corporelles
 - 1682 Impôts différés affectés à des plus-values réalisées sur immobilisations disponibles
 - 1683 Impôts différés affectés à des plus-values réalisées sur des titres émis par le secteur public belge
 - 1688 Impôts différés étrangers
- 17 Dettes à plus d'un an
 - 170 Emprunts subordonnés
 - 1700 Convertibles
 - 1701 Non convertibles
 - 171 Emprunts obligataires non subordonnés
 - 1710 Convertibles
 - 1711 Non convertibles
- 172 Dettes de location linéairement et assésées
- 173 Habitements de crédit
 - 1730 Dettes en compte
 - 1731 Promesses
 - 1732 Crédits d'acceptation
- 174 Autres emprunts
- 175 Dettes commerciales
- 1750 Fournisseurs
- 1751 Elites à payer
- 176 Acomptes reçus sur commandes
- 178 Cautionnements reçus en numéraire
- 179 Dettes diverses

CLASSE 2 Frais d'établissement, actifs immobilisés et créances à plus d'un an

- 20 Frais d'établissement
 - 200 Frais de constitution et d'augmentation de capital
 - 201 Frais d'emission d'emprunts
 - 202 Autres frais d'établissement
 - 204 Frais de restructuration
- 21 Immobilisations incorporelles
 - 210 Frais de recherche et de développement
 - 211 Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires
 - 212 Goodwill
- 213 Acomptes versés
- 22 Terrains et constructions
 - 220 Terrains
 - 221 Constructions
 - 222 Terrains bâtis
 - 223 Autres droits liés sur des terrains
 - 224 Installations, machines et outillage
 - 24 Mobilier et matériel roulant
 - 25 Immobilisations détenues en location-financement et droits similaires
 - 250 Terrains et constructions
 - 251 Installations, machines et outillage
 - 252 Mobilier et matériel roulant
 - 26 Autres immobilisations corporelles
 - 27 Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés similaires
 - 280 Participations dans des entreprises liées
 - 2800 Valeur d'acquisition
 - 2801 Montants non appelés (-)
 - 2808 Plus-values actives
 - 2809 Réductions de valeur actives (-)
 - 281 Créances sur des entreprises liées
 - 2810 Créances en compte
 - 2811 Elites à recevoir
 - 2812 Titres à revenu fixe
 - 2817 Créances douteuses
 - 2818 Réductions de valeur actives (-)
 - 282 Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
 - 2820 Valeur d'acquisition
 - 2821 Montants non appelés (-)
 - 2828 Plus-values actives
 - 2829 Réductions de valeur actives (-)
 - 283 Créances sur des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
 - 2831 Créances en compte
 - 2832 Titres à revenu fixe
 - 2837 Créances douteuses
 - 2839 Réductions de valeur actives (-)
 - 284 Autres actions et parts
 - 2840 Valeur d'acquisition
 - 2841 Montants non appelés (-)
 - 2848 Plus-values actives
 - 2849 Réductions de valeur actives (-)
- 285 Autres créances
 - 2850 Créances en compte
 - 2851 Elites à recevoir
 - 2852 Titres à revenu fixe
 - 2857 Créances douteuses
 - 2859 Réductions de valeur actives (-)
 - 288 Cautionnements versés en numéraire
 - 29 Créances à plus d'un an
 - 290 Créances commerciales
 - 2900 Clients
 - 2901 Elites à recevoir
 - 2905 Acomptes versés
 - 2907 Créances douteuses
 - 2909 Réductions de valeur actives (-)
 - 291 Créances en compte
 - 2911 Elites à recevoir
 - 2918 Créances douteuses
 - 2919 Réductions de valeur actives (-)

CLASSE 3 Stocks et commandes en cours d'exécution

- 30 Approvisionnements - Matières premières
 - 300 Valeur d'acquisition
 - 309 Réductions de valeur actives (-)
- 31 Approvisionnements - Fournitures
 - 310 Valeur d'acquisition
 - 319 Réductions de valeur actives (-)
- 32 Encours de fabrication
- 320 Valeur d'acquisition
- 329 Réductions de valeur actives (-)
- 33 Produits fins
 - 330 Valeur d'acquisition
 - 339 Réductions de valeur actives (-)
- 34 Marchandises
 - 340 Valeur d'acquisition
 - 349 Réductions de valeur actives (-)
- 35 Immobilisables destinés à la vente
 - 350 Valeur d'acquisition
 - 359 Réductions de valeur actives (-)
- 36 Acomptes versés sur achats pour stocks
 - 360 Acomptes versés
 - 369 Réductions de valeur actives (-)
- 37 Commandes en cours d'exécution
 - 370 Valeur d'acquisition
 - 371 Bénéfices pns en compte
 - 379 Réductions de valeur actives (-)

CLASSE 4 Créances et dettes à un an au plus

- 40 Créances commerciales
 - 400 Clients
 - 401 Elites à recevoir
 - 404 Produits à recevoir
 - 405 Acomptes versés (0)
 - 407 Créances douteuses
 - 409 Réductions de valeur actives (-)
- 41 Autres créances
 - 410 Capital appelé, non versé
 - 411 TVA à récupérer
 - 412 TVA à récupérer
 - 4120 à 4124 Impôts belges sur le résultat
 - 4125 à 4127 Autres impôts et taxes belges
 - 418 Créances douteuses
 - 417 Créances douteuses
 - 418 Cautionnements versés en numéraire
 - 419 Réductions de valeur actives (-)
 - 42 Dettes à plus d'un an échéant dans l'année (même subdivision que le compte 17)
 - 43 Dettes financières
 - 430 Etablissements de crédit - Emprunts en compte à terme fixe
 - 431 Etablissements de crédit - Promesses
 - 432 Etablissements de crédit - Crédits d'acceptation
 - 433 Etablissements de crédit - Dettes en compte courant
 - 439 Autres emprunts
 - 44 Dettes commerciales
 - 440 Fournisseurs
 - 441 Elites à payer
 - 444 Factures à payer
 - 45 Dettes fiscales, salariales et sociales
 - 450 Dettes fiscales, salariales et sociales
 - 4500 à 4504 Impôts belges sur le résultat
 - 4505 à 4507 Autres impôts et taxes belges
 - 4508 Autres impôts et taxes étrangers
 - 451 TVA à payer
 - 452 Impôts et taxes à payer
 - 4520 à 4524 Impôts belges sur le résultat
 - 4525 à 4527 Autres impôts et taxes belges
 - 4528 Impôts et taxes étrangers
 - 453 Pécunies retenus
 - 454 Olice National de la Sécurité Sociale
 - 455 Rémunérations
 - 456 Pécunies de vacances
 - 459 Autres dettes sociales
 - 46 Acomptes reçus sur commandes
 - 47 Dettes découlant de l'affectation du résultat
 - 470 Dividendes et tantièmes d'exercices antérieurs
 - 471 Dividendes de l'exercice
 - 472 Tantièmes de l'exercice
 - 473 Autres allocations
 - 474 Dettes diverses
 - 48 Obligations et coupons échus
 - 488 Cautionnements reçus en numéraire
 - 489 Autres dettes diverses
 - 49 Comptes de régularisation et comptes d'attente
 - 490 Charges à reporter
 - 491 Produits acquis
 - 492 Charges à imputer
 - 493 Produits à reporter
 - 499 Comptes d'attente

CLASSE 5 Placements de trésorerie et valeurs disponibles

- 50 Actions propres
- 51 Actions et parts
- 510 Valeur d'acquisition
- 511 Montants non appelés (-)
- 519 Réductions de valeur actives (-)
- 52 Titres à revenu fixe
 - 520 Valeur d'acquisition
 - 529 Réductions de valeur actives (-)
- 53 Dépôts à terme
 - 530 De plus d'un an
 - 531 De plus d'un mois et à un an au plus
 - 532 D'un mois au plus
- 539 Réductions de valeur actives (-)
- 54 Valeurs échues à rachat
- 55 Etablissements de crédit
 - 550 à 559 Comptes ouverts auprès des divers établissements, à subdiviser en :
 - ...0 Comptes courants
 - ...1 Créances émis (-)
 - ...2 Réductions de valeur actives (-)
- 56 Portefeuille
 - 560 Compte courant
 - 561 Cheques émis (-)
- 57 Caisse
 - 570 à 577 Caisse-espèces
 - 578 Caisse-imbrés
 - 58 Virements internes

CLASSE 6

Charges

- 60 Approvisionnements et marchandises
- 600 Achats de matières premières
- 601 Achats de fournitures
- 602 Achats de services, travaux et études
- 603 Sous-traitances générales
- 604 Achats de marchandises
- 605 Achats d'immobilisables destinés à la vente
- 608 Remises, ristournes et rabais obtenus (-)
- 609 Variation des stocks
- 6090 de matières premières
- 6091 de fournitures
- 6094 de marchandises
- 6095 d'immobilisables destinés à la vente
- 61 Services et biens divers
- 617 Personnel interne et personnes mises à la disposition de l'entreprise
- 618 Rémunérations, primes pour assurances extra-légales, pensions de retraite et de surta des administrateurs, gérants et associés actifs qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail
- 62 Rémunérations, charges sociales et pensions
- 620 Rémunérations et avantages sociaux directs
- 6200 Administrateurs ou gérants
- 6201 Personnel de direction
- 6202 Employés
- 6203 Ouvriers
- 6204 Autres membres du personnel
- 621 Cotisations patronales d'assurances sociales
- 622 Primes patronales pour assurances extra-légales
- 623 Autres frais de personnel
- 624 Pensions de retraite et de survie
- 6240 Administrateurs ou gérants
- 6241 Personnel
- 63 Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges
- 630 Dotations aux amortissements et aux réductions de valeur sur immobilisations
- 6300 Locations aux amortissements sur frais d'établissement
- 6301 Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles
- 6302 Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles
- 6308 Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations incorporelles
- 6309 Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations corporelles
- 631 Réductions de valeur sur stocks
- 6310 Dotations
- 6311 Reprises (-)
- 632 Réductions de valeur sur commandes en cours d'exécution
- 6320 Dotations
- 6321 Reprises (-)
- 633 Réductions de valeur sur créances commerciales à plus d'un an
- 6330 Dotations
- 6331 Reprises (-)
- 634 Réductions de valeur sur créances commerciales à un an au plus
- 6340 Dotations
- 6341 Reprises (-)

69 Affectations et prélèvements

- 635 Provisions pour pensions et cotisations similaires
- 6350 Dotations
- 6351 Utilisations et reprises (-)
- 636 Provisions pour grosses réparations et gros entretien
- 6360 Dotations
- 6361 Utilisations et reprises (-)
- 637 Provisions pour autres risques et charges
- 6370 Dotations
- 6371 Utilisations et reprises (-)
- 64 Autres charges d'exploitation
- 640 Charges fiscales d'exploitation
- 641 Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles
- 642 Moins-values sur réalisation de créances commerciales
- 643 à 648 Charges d'exploitation diverses
- 649 Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de restitutions (-)
- 65 Charges financières
- 650 Charges des dettes
- 6500 Intérêts, commissions et frais afférents aux dettes
- 6501 Amortissements des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement
- 6502 Autres charges des dettes
- 6503 Intérêts intercalaires portés à l'actif (-)
- 651 Réductions de valeur sur actifs circulants (?)
- 6510 Dotations
- 6511 Reprises (-)
- 652 Moins-values sur réalisation d'actifs circulants (-)
- 653 Charges d'escompte de créances
- 654 Différences de change
- 655 Ecart de conversion des devises
- 656 Provisions à caractère financier
- 6560 Dotations
- 6561 Utilisations et reprises (-)
- 657 à 659 Charges financières diverses
- 66 Charges exceptionnelles
- 660 Amortissements et réductions de valeur exceptionnelles (dotations)
- 6600 sur frais d'établissement
- 6601 sur immobilisations incorporelles
- 6602 sur immobilisations corporelles
- 661 Réductions de valeur sur immobilisations financières (dotations)
- 662 Provisions pour risques et charges exceptionnelles
- 6620 Dotations
- 6621 Utilisations (-)
- 663 Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés
- 664 à 668 Autres charges exceptionnelles
- 669 Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)
- 67 Impôts sur le résultat
- 670 Impôts belges sur le résultat de l'exercice
- 6700 Impôts et precomptes dus ou versés
- 6701 Excédent de versements d'impôts et de precomptes porté à l'actif (-)
- 6702 Charges fiscales estimées
- 671 Impôts belges sur le résultat d'exercices antérieurs
- 6710 Suppléments d'impôts dus ou versés
- 6711 Suppléments d'impôts estimés
- 6712 Provisions fiscales constituées
- 672 Impôts étrangers sur le résultat de l'exercice
- 673 Impôts étrangers sur le résultat d'exercices antérieurs
- 68 Transferts aux impôts différés et aux réserves immunisées
- 680 Transferts aux impôts différés
- 689 Transferts aux réserves immunisées

70 Chiffre d'affaires

- 700 à 707 Ventes et prestations de services
- 708 Remises, ristournes et rabais accordés (-)
- 71 Variation des stocks et des commandes en cours d'exécution
- 712 Des en-cours de fabrication
- 713 Des produits fins
- 715 Des immeubles construits destinés à la vente
- 717 Des commandes en cours d'exécution
- 7170 Valeur d'acquisition
- 7171 Benefice pris en compte
- 72 Production immobilisée
- 74 Autres produits d'exploitation
- 740 Subsidés d'exploitation et montants compensatoires
- 741 Plus-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles
- 742 Plus-values sur réalisation de créances commerciales
- 743 à 749 Produits d'exploitation divers
- 75 Produits financiers
- 750 Produits des immobilisations financières
- 751 Produits des actifs circulants (?)
- 752 Plus-values sur réalisation d'actifs circulants (?)
- 753 Subsidés en capital et en intérêts
- 754 Différences de change
- 755 Ecart de conversion des devises
- 756 à 759 Produits financiers divers
- 76 Produits exceptionnels
- 760 Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles
- 7601 sur immobilisations corporelles
- 761 Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières
- 762 Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnelles
- 763 Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés
- 764 à 769 Autres produits exceptionnels
- 77 Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales
- 771 Impôts belges sur le résultat
- 7710 Régularisation d'impôts dus ou versés
- 7711 Régularisation d'impôts estimés
- 7712 Reprises de provisions fiscales
- 773 Impôts étrangers sur le résultat
- 78 Prélèvements sur les impôts différés et les réserves immunisées
- 780 Prélèvements sur les impôts différés
- 789 Prélèvements sur les réserves immunisées
- 79 Affectations et prélèvements
- 790 Benefice reporté de l'exercice précédent
- 791 Prélèvement sur le capital et les primes d'émission
- 792 Prélèvement sur les réserves
- 793 Perte à reporter
- 794 Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte

CLASSE 0

Comptes de droits et engagements hors bilan

- 00 Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise
- 000 Créanciers de l'entreprise, bénéficiaires de garanties de tiers
- 001 Tiers constituants de garanties pour compte de l'entreprise
- 01 Garanties personnelles constituées pour compte de tiers
- 010 Débiteurs pour engagements sur effets en circulation
- 011 Créanciers d'engagements sur effets en circulation
- 0110 Effets cédés par l'entreprise sous son endos
- 0111 Autres engagements sur effets en circulation
- 012 Débiteurs pour autres garanties personnelles
- 013 Créanciers d'autres garanties personnelles
- 02 Garanties réelles constituées sur avoirs propres
- 020 Créanciers de l'entreprise, bénéficiaires de garanties réelles
- 021 Garanties réelles constituées pour compte propre
- 022 Créanciers de tiers, bénéficiaires de garanties réelles
- 023 Garanties réelles constituées pour compte de tiers
- 03 Garanties reçues
- 030 Dépôts statutaires
- 031 Dépôts statutaires
- 032 Garanties reçues
- 033 Constituants de garanties
- 04 Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise
- 040 Tiers, débiteurs en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise de biens et de valeurs
- 041 Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise
- 05 Engagements d'acquisition et de cession d'immobilisations
- 050 Engagements d'acquisition
- 051 Créanciers d'engagements d'acquisition
- 052 Débiteurs pour engagements de cession
- 053 Engagements de cession
- 06 Marchés à terme
- 060 Marchandises achetées à terme - à recevoir
- 061 Créanciers pour marchandises achetées à terme
- 062 Débiteurs pour marchandises vendues à terme
- 063 Marchandises vendues à terme - à livrer
- 064 Devises achetées à terme - à recevoir
- 065 Créanciers pour devises achetées à terme
- 066 Débiteurs pour devises vendues à terme
- 067 Devises vendues à terme - à livrer
- 07 Biens et valeurs de tiers détenus par l'entreprise
- 070 Droits d'usage à long terme
- 0700 Sur terrains et constructions
- 0701 Sur installations, machines et outillage
- 0702 Sur mobilier et matériel roulant
- 071 Créanciers de loyers et redevances
- 072 Biens et valeurs de tiers reçus en dépôt, en consignation ou à facturer
- 073 Commentants et déposants de biens et de valeurs
- 074 Biens et valeurs détenus pour compte ou aux risques et profits de tiers
- 075 Créanciers de biens et valeurs détenus pour compte de tiers ou à leurs risques et profits
- 09 Droits et engagements divers

Numéro d'identification : _____

EXAMEN DE STAGE THÉORIQUE

2020

**021 - PRESCRIPTIONS LÉGALES ET NORMES RELATIVES À
L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS**

Date : 24/10/2020

Durée : 1h00

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT
VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

Sélectionnez une seule bonne réponse.

Toute réponse correcte vaut 5 ou 6 points (voir chaque question), l'absence de réponse est notée 0 point et une réponse erronée obtient une note de -1. Toutefois, aucune note négative ne sera appliquée pour les réponses erronées aux questions notées à 5 points.

Question 1 - (6 points) :

Une société en nom collectif ou en commandite a la faculté de ne pas devoir tenir une comptabilité complète selon un système de livres et de comptes et conformément aux règles usuelles de la comptabilité en partie double :

- a) lorsque son activité ne dépasse pas certains critères (chiffre d'affaires, personnel employé et total du bilan)
- b) moyennant autorisation du Ministre qui a les Classes Moyennes dans ses attributions
- c) lorsque son chiffre d'affaires ne dépasse pas un montant fixé par arrêté royal
- d) moyennant autorisation de l'Administration fiscale

Question 2 - (5 points) :

Les avis de la Commission des Normes comptables :

- a) sont obligatoires depuis le Code des sociétés et des associations
- b) n'ont aucune force contraignante et ne présentent dès lors aucun intérêt
- c) doivent être respectés si l'Administration fiscale les adopte
- d) constituent une des sources doctrinales les plus autorisées du droit comptable

Question 3 - (6 points) :

Une société de droit belge, filiale d'une société étrangère, peut tenir sa comptabilité et établir et publier ses comptes annuels en utilisant le dollar américain :

- a) sur simple décision du gérant ou de l'administrateur délégué de la société
- b) sur décision de l'organe d'administration de la société mère pour autant qu'il constate que le dollar américain est la monnaie fonctionnelle du groupe
- c) moyennant autorisation de la Commission des Normes Comptables
- d) moyennant autorisation du Ministre de l'Economie ou du Ministre des Classes Moyennes, sur avis de la Commission des Normes Comptables

Question 4 - (6 points) :

La société étrangère qui a une succursale en Belgique :

- a) ne doit pas tenir de comptabilité et établir des comptes annuels pour cette succursale car elle n'a pas de personnalité juridique
- b) doit tenir une comptabilité, établir des comptes annuels pour cette succursale et publier les comptes annuels de cette dernière ainsi que les siens par dépôt à la Centrale des bilans de la Banque Nationale de Belgique
- c) doit tenir une comptabilité en faisant toujours usage du plan comptable minimum normalisé, établir des comptes annuels pour cette succursale en respectant toujours toutes les dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations et conserver en Belgique les comptes, livres et pièces justificatives relatifs à cette succursale
- d) doit tenir une comptabilité et établir des comptes annuels pour cette succursale sans devoir publier les comptes annuels de cette dernière

Question 5 - (5 points) :

Une écriture comptable :

- a) s'appuie toujours sur une pièce justificative qui doit être conservée en original pendant 10 ans
- b) s'appuie, lorsque c'est possible, sur une pièce justificative datée qui est conservée en original ou en copie pendant 7 ans
- c) s'appuie sur une pièce justificative datée qui doit être conservée en original ou en copie pendant 7 ans, à moins qu'elle ne fasse pas preuve à l'égard de tiers auquel cas le délai de conservation est réduit à 3 ans
- d) ne doit s'appuyer sur une pièce justificative que lorsqu'elle vise à comptabiliser une transaction de l'entreprise avec des tiers

Question 6 - (6 points) :

Les charges engagées dans le cadre d'une restructuration :

- a) doivent toujours être portées à l'actif
- b) peuvent être portées à l'actif s'il s'agit de dépenses nettement circonscrites, relatives à une modification substantielle de la structure ou de l'organisation de la société et si ces dépenses sont destinées à avoir un impact favorable et durable sur la rentabilité de la société
- c) doivent être portées à l'actif s'il s'agit de dépenses nettement circonscrites, relatives à une modification substantielle de la structure ou de l'organisation de la société et si ces dépenses sont destinées à avoir un impact favorable et durable sur la rentabilité de la société
- d) ne peuvent être portées à l'actif

Question 7 - (6 points) :

En droit comptable belge, les commandes en cours d'exécution :

- a) sont évaluées compte tenu du degré d'avancement des travaux (percentage of completion method)
- b) sont maintenues au bilan à leur coût de revient jusqu'à l'achèvement des travaux (completed contract method)
- c) peuvent être évaluées selon l'une ou l'autre des méthodes, au choix de l'organe d'administration, moyennant indication dans l'annexe
- d) sont évaluées selon la méthode du pourcentage d'avancement, sauf s'il s'agit de travaux de démolition et de remise en état de l'environnement

Question 8 - (5 points) :

Dans une société anonyme, les réductions de valeur, les amortissements et les provisions pour risques et charges :

- a) peuvent être constitués chaque fois que l'organe d'administration l'estime utile et peuvent donc dépendre du résultat de l'exercice
- b) doivent être constitués systématiquement sur la base des méthodes arrêtées par l'assemblée générale, actées dans le livre d'inventaire et résumées dans l'annexe de manière suffisamment précise
- c) doivent être constitués systématiquement sur la base des méthodes arrêtées par l'organe d'administration, actées dans le livre d'inventaire et résumées dans l'annexe de manière suffisamment précise
- d) doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi, en conformité avec les règles fiscales

Question 9 - (6 points) :

Une société anonyme ne dépassant pas plus d'une des limites fixées par l'article 1:24 du Code des sociétés et des associations :

- a) doit établir et publier ses comptes annuels selon un schéma abrégé fixé par le Roi
- b) peut, si elle est cotée, établir et publier ses comptes annuels selon le schéma complet et établir un rapport de gestion
- c) doit établir et publier ses comptes annuels selon un schéma abrégé fixé par le Roi et un rapport de gestion
- d) doit, si elle est cotée, établir et publier ses comptes annuels selon le schéma complet ainsi qu'un rapport de gestion et nommer un commissaire

Question 10 - (6 points) :

Le prix d'acquisition d'un élément d'actif obtenu en échange d'une contrepartie autre qu'en espèces :

- a) est la valeur de marché de l'élément d'actif obtenu, estimée à la date de l'échange
- b) est la valeur de marché de l'élément d'actif cédé en échange, estimée à la date de l'échange
- c) peut être librement déterminé par la société acquéreuse
- d) est déterminé avec l'administration fiscale dans le cadre d'une demande d'avis préalable adressée au Service des Décisions Anticipées

Question 11 - (5 points) :

Lors de l'établissement des comptes annuels, toute compensation entre des avoirs et des dettes, entre des droits et des engagements, entre des charges et des produits est :

- a) autorisée à partir du moment où les montants à compenser sont indiqués comme des montants bruts dans l'annexe des comptes annuels
- b) autorisée, sauf les cas prévus par l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations
- c) interdite, sauf pour les amortissements, réductions de valeur et provisions cumulés
- d) interdite, sauf les cas prévus par l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations

Question 12 - (6 points) :

Les comptes annuels des ASBL et AISBL :

- a) doivent être soumis pour approbation à l'organe d'administration dans les six mois de la date de clôture de l'exercice
- b) doivent être soumis pour approbation à l'assemblée générale dans les six mois de la date de clôture de l'exercice
- c) ne doivent pas être soumis pour approbation ni à l'organe d'administration, ni à l'assemblée générale mais doivent être conservés au sein de l'organisation
- d) doivent être soumis pour approbation à l'assemblée générale, sauf s'il s'agit d'une petite ASBL ou AISBL

Question 13 - (5 points) :

Une réduction de valeur sur une participation

- a) peut être actée en cas de moins-value temporaire
- b) ne doit être actée que si la moins-value est durable
- c) doit être actée si la moins-value résulte d'un cours de bourse
- d) ne peut être actée que sur une entreprise en liquidation

Question 14 - (6 points) :

L'impact financier du Covid-19 pour l'entreprise :

- a) doit être inclus dans le bilan et le compte de résultats des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019
- b) doit être inclus dans le bilan et le compte de résultats des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019 ainsi que dans le rapport annuel
- c) doit être mentionné dans l'annexe des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019
- d) doit être mentionné seulement dans le rapport de gestion de l'exercice clôturé au 31 décembre 2019

Question 15 - (6 points) :

Lorsqu'il peut être établi que l'entreprise ne poursuivra pas son exploitation :

- a) une adaptation des règles d'évaluation doit être effectuée même sans décision formelle de mise en liquidation
- b) aucun compte annuel ne doit plus être établi et publié
- c) la valeur comptable peut être ramenée à la valeur probable de réalisation
- d) les rémunérations du personnel sont comptabilisées parmi les frais de restructuration

Question 16 - (5 points) :

La prise en compte des coûts indirects de production dans le coût de revient des stocks :

- a) doit seulement être mentionnée dans l'annexe lorsqu'il s'agit de coûts de commercialisation
- b) doit toujours être mentionnée de façon distincte dans l'annexe
- c) n'est autorisée que si ces frais concernent la période normale de fabrication
- d) n'est autorisée que si le montant n'est pas significatif

Question 17 - (5 points) :

On pratique un amortissement complémentaire lorsque, en raison de la modification des circonstances économiques ou technologiques :

- a) la durée du bien n'est plus limitée dans le temps
- b) la valeur comptable dépasse la valeur de marché
- c) la valeur comptable dépasse la valeur d'utilisation par l'entreprise
- d) la réévaluation antérieurement pratiquée n'est plus justifiée

Question 18 - (5 points) :

Les créances commerciales font l'objet de réductions de valeur :

- a) si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromise
- b) uniquement en cas de faillite du débiteur
- c) à concurrence des maxima autorisés par la législation fiscale
- d) si la créance est cédée avec moins-value à un tiers

Numéro d'identification : _____

EXAMEN DE STAGE THÉORIQUE

2020

**022 - PRESCRIPTIONS LÉGALES ET NORMES RELATIVES À
L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS**

Date : 17/10/2020

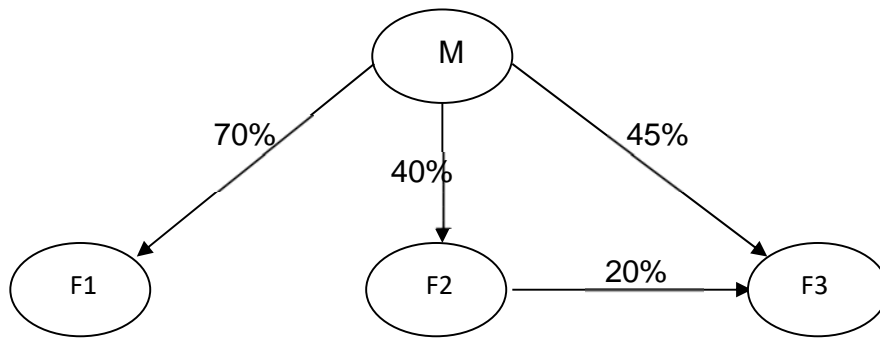
Durée : 1h00

Numéro d'identification : _____

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT
VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

Question 1 - (30 pts) :

Une société mère M détient des actions de manière directe ou indirecte dans 3 sociétés selon le schéma suivant :



Afin de préparer les comptes consolidés des 3 sociétés, veuillez déterminer le pourcentage d'intérêt, le pourcentage de contrôle et la méthode de consolidation

	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
F1 dans M
F2 dans M
F3 dans M

Numéro d'identification : _____

Question 2 (20 pts) :

La société A a enregistré, dans ses comptes statutaires, une participation de 46% dans la société B.

A emploie 251 personnes, réalise un chiffre d'affaires annuel de 28 million EUR, et possède un actif total de 13 million EUR. B emploie 15 personnes, réalise un chiffre d'affaires annuel de 2 million et possède un actif total de 2 million EUR. Il n'existe pas des transactions entre les deux entités. La société A peut nommer la majorité des administrateurs de B.

- La société A doit-elle établir des comptes consolidés ?
- Si oui, quelle méthode appliqueriez-vous pour la consolidation de B et pourquoi ?

Numéro d'identification : _____

Question 3 (50 pts) :

Une société M a acquis 75% des actions d'une société X le 31 décembre 2018 pour un prix de 500.000 EUR. A la date d'acquisition, les fonds propres de X s'élevaient à 450.000 EUR, répartis comme suit : 300.000 EUR en capital, 150.000 EUR en réserves.

Suite à une réclamation d'un montant de 100.000 EUR non comptabilisée dans les comptes statutaires de X, il s'avère que les fonds propres étaient surévalués de 100.000 EUR.

Durant l'année 2019, X a réalisé un profit de 50.000 EUR et M un profit de 200.000 EUR. Le goodwill est amorti sur une période de 10 ans.

Déterminez le goodwill (badwill) et les intérêts minoritaires au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019.

Numéro d'identification : _____

EXAMEN DE STAGE THÉORIQUE

2020

030 - NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (IFRS)

Date : 10/10/2020

Durée : 1h00

Numéro d'identification : _____

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT
VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

Sélectionnez la réponse / les réponses correctes dans les questions ci-dessous.

Une réponse correcte donne 5 ou 10 points par question (indiqué à côté de chaque question), si aucune réponse n'est donnée aucun point (0) n'est attribué, pour chaque réponse fausse, un point (-1) est retiré de la cote totale.

Question 1 - (10 points) :

La société ABX importe des marchandises d'Australie pour une valeur de 100 000 EUR. ABX paie 8 000 EUR de droits d'importation sur ces marchandises. En outre, 2 000 euros de taxes à l'importation sont également payées, qui ont ensuite été remboursées par les autorités australiennes. La société ABX a également payé 16 000 EUR de frais de transport pour le transport des matériaux de l'Australie vers la Belgique et 2 000 EUR de frais de manutention pour l'embarquement de ces matériaux au port de Perth en Australie. Pour vendre ces biens en Belgique, 1 000 EUR ont été dépensés pour les frais de commercialisation et les frais généraux de la société ABX pour l'administration de la société X s'élèvent à 2 000 EUR. Pour quel montant ce stock de marchandises sera-t-il comptabilisé dans les livres de la société ABX selon IAS 2 « Stocks » ?

- a) 126 000 EUR
- b) 128 000 EUR
- c) 129 000 EUR
- d) 131 000 EUR

Question 2 - (5 points) :

Le 1^{er} juin 20X1, la société Vlam acquiert une installation pour un montant convenu égal à 1 000 actions propres de la société Vlam. La société Vlam a reçu l'installation le 1^{er} juin 20X1 et l'obligation de rémunérer 1000 actions de la société Vlam en compensation a été payée le 1^{er} août 20X1. La juste valeur de l'installation au 1^{er} juin 20X1 était de 10 000 EUR. Le prix de marché de 1 action de la société Vlam était de 8 EUR le 1^{er} juin 20X1 et le 30 juin 20X1 le prix de marché de 1 action était de 9 EUR. Lors de l'application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », la société Vlam doit :

- a) Reconnaître initialement l'installation et l'équivalent en fonds propres le 1^{er} juin 20X1 pour 8 000 EUR
- b) Reconnaître initialement l'installation et l'équivalent en fonds propres le 1^{er} juin 20X1 pour 10 000 EUR
- c) Augmenter la part des fonds propres au 30 juin 20X1 à 9000 EUR
- d) N'enregistrer aucune écriture pour cette transaction avant le 1^{er} août 20X1

Question 3 - (5 points) :

Le 1^{er} avril 20X4, Design Watch vend une montre personnalisée pour 121 000 EUR TVAC et ce montant sera payable le 30 juin 20X6. Le prix de fabrication de cette montre est de 80 000 euros. Le client a le droit de restituer la montre entre le 1^{er} avril 20X4 et le 30 juin 20X4 sans aucune compensation à payer par le client. Le 1^{er} avril 20X4, la société Design Watch ne peut pas estimer de manière fiable la probabilité que le client retourne la montre. Le client n'a pas non plus rendu cette montre avant le 30 juin 20X4. En conséquence, le droit de retour du client a expiré. Tant le 1^{er} avril 20X4 que le 30 juin 20X4, la valeur de revente de la montre est de 100 000 EUR. Le taux d'intérêt annuel habituel utilisé par l'entreprise pour l'actualisation est de 10%. Quel est le chiffre d'affaires que la société Design Watch reconnaîtra au titre de cette montre dans ses livres au 30 juin 20X4 lorsqu'elle établira ses comptes annuels conformément à la norme IFRS 15 « Produits des contrats avec les clients » ?

- a) 80 000 EUR
- b) 100 000 EUR
- c) 110 000 EUR
- d) 121 000 EUR

Question 4 - (10 points) :

La société ABC clôture son exercice annuel le 31 juillet. Le 1^{er} août 2018, la société ABC commence ses activités de recherche sur une pommade qui apaise les démangeaisons causées par les piqûres d'insectes. Les frais de recherche par trimestre s'élèvent à 4 millions d'euros et se poursuivent jusqu'au 1^{er} février 2019. A partir de ce moment, les frais de recherche s'élèvent à 5 millions d'euros par trimestre. Le 31 mai 2019, les administrateurs mentionnent qu'ils sont désormais convaincus que la pommade en cours de développement pourra être vendue sur le marché dans un avenir prévisible. La société continue de développer le produit en 2019. La société ABC amortit ses coûts de développement à un taux annuel de 20%. Quel montant ABC aura-t-elle capitalisé au titre de ses immobilisations incorporelles lors de la comptabilisation d'IAS 38 « Actifs incorporels » lors de l'établissement de son bilan au 31 juillet 2019 ?

- a) 2 444 444 EUR
- b) 3 333 333 EUR
- c) 10 000 000 EUR
- d) 18 000 000 EUR

Question 5 - (10 points) :

La société Zigo a reçu deux réclamations légales de deux clients, Top et Klop, qui ont déposé une plainte contre la société Zigo parce qu'ils n'ont pas livré la qualité voulue convenue de produits. Les produits ont été livrés à ces deux clients au cours du dernier trimestre de l'exercice 20X3. La société Zigo s'attend à ce que - si les réclamations aboutissent pour les clients - elle devra payer au client Top 10 millions d'euros de dommages et au client Klop 8 millions d'euros de dommages et intérêts. Les conseils juridiques de la société Zigo estiment à 60% de probabilité que le client Top reçoive la compensation demandée et à 25% de probabilité les chances de succès de la réclamation du client Klop. Comment Zigo va-t-elle comptabiliser ces réclamations dans ses états financiers 20X3 selon IAS 37 ?

- a) La société Zigo reconnaîtra une provision pour dommages et intérêts du client Top
- b) La société Zigo reconnaîtra une provision pour dommages et intérêts du client Top et mentionnera un passif éventuel pour la réclamation du client Klop dans les notes aux comptes
- c) La société Zigo mentionnera un passif éventuel dans les notes aux comptes pour la réclamation du client Top et la réclamation du client Klop
- d) La société Zigo comptabilisera une provision pour la réclamation du client Top et la réclamation du client Klop

Question 6 - (5 points) :

Lorsqu'une perte de valeur/dépréciation ('impairment') précédemment comptabilisée sur un immeuble ne trouve plus à s'appliquer, lequel des ajustements ci-dessous sera comptabilisé dans les états financiers ?

- a) La perte de valeur/dépréciation est reprise dans le compte de résultat sans ajustement des amortissements futurs
- b) La perte de valeur/dépréciation est reprise par le biais de l'état des variations des capitaux propres et l'amortissement futur est ajusté
- c) La perte de valeur/dépréciation est reprise dans le compte de résultats et les amortissements futurs sont ajustés
- d) La dépréciation est reprise par le biais de l'état des variations des capitaux propres sans ajustement des amortissements futurs

Question 7 - (5 points) :

Dans le cas d'un plan but à atteindre (régime à prestations définies - pensions), des gains actuariels peuvent survenir du fait que :

- a) Les pensions versées au cours de la période de référence considérée étaient inférieures aux cotisations versées par les salariés au régime de retraite
- b) Il existe des différences avantageuses entre les hypothèses actuarielles utilisées à la fin de la période de référence précédente et les événements actuariels réalisés qui se sont produits au cours de la période de référence actuelle
- c) Il existe des différences défavorables entre les hypothèses actuarielles utilisées à la fin de la période de référence précédente et les événements actuariels réalisés qui se sont produits au cours de la période de référence actuelle
- d) Les pensions versées au cours de la période de référence considérée étaient inférieures à la contribution de l'employeur au régime de retraite

Question 8 - (5 points) :

Le département de Trésorerie a conclu une opération de couverture visant à couvrir son risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie futurs à payer sur ses emprunts à taux variable en utilisant un swap de taux d'intérêt (couverture de flux de trésorerie). L'emprunt a un taux d'intérêt variable et le taux d'intérêt variable est échangé contre un taux d'intérêt fixe. Comment faut-il comptabiliser le gain ou la perte sur le swap de taux d'intérêt (instrument de couverture) en tenant compte du fait que les conditions de la couverture sont remplies au cours de la période ?

- a) Le profit ou la perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à la juste valeur doit être comptabilisé en compte de résultat (afin de compenser le gain ou le gain sur l'élément couvert attribuable au risque faisant l'objet de la couverture).
- b) La partie efficace de la couverture doit être comptabilisée directement dans l'actif net/les capitaux propres (jusqu'à ce qu'elle soit recyclée dans le compte de résultat lorsque l'élément couvert impacte également compte de résultat), et tout élément inefficace doit être comptabilisé directement dans compte de résultat de la période.
- c) Aucune écriture ne doit être comptabilisée, les produits dérivés tels que les swaps sont comptabilisés hors-bilan.
- d) Aucune des autres réponses.

Question 9 - (5 points) :

Laquelle des affirmations suivantes est correcte en ce qui concerne l'application du modèle de la juste valeur selon la norme IAS 40 'Immeubles de placement'?

- a) La juste valeur doit être déterminée par des évaluateurs professionnels indépendants.
- b) La juste valeur peut dans tous les cas n'être calculée que tous les trois ans.
- c) Les immeubles de placement peuvent être évalués à la juste valeur à chaque date de clôture et toutes les variations de la juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat au cours de la période.
- d) Les immeubles de placement peuvent être évalués à la juste valeur à chaque date de clôture et toutes les variations de la juste valeur sont comptabilisées comme écart de réévaluation dans l'état de variations de l'actif net/des capitaux propres.

Question 10 - (10 points) :

Quel est le montant des flux de trésorerie (cash flows) provenant des activités opérationnelles générés ou utilisés par une entreprise rapportant en IFRS, considérant les informations suivantes ?

- Bénéfice net de USD 20 millions.
- Charge d'amortissement de USD 30 millions.
- Acquisition d'une machine pour USD 5 millions.
- Diminution des stocks de USD 5 millions.
- Augmentation des dettes salariales de USD 10 millions.

- a) USD 45.000.000.
- b) USD 55.000.000.
- c) USD 60.000.000.
- d) USD 65.000.000.

Question 11 - (10 points) :

La société B a un intérêt financier de 40% dans une entreprise locale. En outre, B dispose d'une option pour acquérir 20% supplémentaires, exerçable à tout moment. La société B a-t-elle le contrôle de la société locale et comment doit-elle comptabiliser sa participation dans cette entreprise locale ?

- a) La société B a une influence notable sur la société locale. Elle doit comptabiliser sa participation de 40% dans cette société selon la méthode de la mise en équivalence.
- b) La société B a une influence notable sur la société locale. Elle doit comptabiliser 40% de ses actifs, passifs et éléments de produits et de charges.
- c) La société B contrôle la société locale. Elle doit la consolider intégralement et comptabiliser les intérêts ne donnant pas le contrôle de 60%.
- d) La société B contrôle la société locale. Elle doit la consolider intégralement et comptabiliser les intérêts ne donnant pas le contrôle de 40%.

Question 12 - (5 points) :

Une entreprise cotée en bourse présente ses charges par fonction dans ses états financiers consolidés IFRS. Quelles informations supplémentaires l'organisation doit-elle fournir dans ses annexes aux comptes ?

- a) Les charges ventilées par région géographique.
- b) Des informations complémentaires sur la nature des charges, y compris les charges d'amortissement et les charges liées aux avantages au personnel.
- c) Des informations complémentaires sur la nature des charges que l'organisation juge les plus pertinentes pour ses activités.
- d) A la fois les charges ventilées par région géographique et des informations complémentaires sur la nature des charges, y compris les charges d'amortissement et les charges liées aux avantages au personnel.

Question 13 - (5 points) :

La société X établit ses comptes consolidés en IFRS ; la seule source de différence entre les évaluations dans les comptes belges et les comptes consolidés IFRS concerne les amortissements des immeubles, plus rapides dans les comptes belges. La valeur comptable nette de ces immeubles dans les comptes consolidés IFRS au 31/12/N s'élève à 200 000 EUR, leur valeur comptable nette dans les comptes sociaux belges à 100 000 EUR. Le taux d'impôt est de 30%. En application de la norme IAS 12 « Income taxes », que faut-il comptabiliser au 31/12/N ?

- a) Un actif d'impôt différé de 30 000 EUR
- b) Un passif d'impôt différé de 30 000 EUR
- c) Un actif d'impôt différé de 100 000 EUR
- d) Un passif d'impôt différé de 100 000 EUR

Question 14 - (10 points) :

Selon la norme IFRS 1, un premier adoptant peut choisir de réévaluer ses immobilisations à la juste valeur à la date du bilan d'ouverture (= date d'adoption des normes IFRS). Parmi les affirmations suivantes, laquelle est correcte ?

- a) La juste valeur déterminée à la date du bilan d'ouverture constituera le coût présumé des immobilisations et servira de base pour le calcul de l'amortissement par la suite.
- b) Les immobilisations réévaluées à la date du bilan d'ouverture doivent ensuite être réévaluées avec une régularité suffisante pour se rapprocher de la juste valeur (= valeur de marché) des immobilisations à chaque date de clôture.
- c) S'il choisit l'exemption relative à l'utilisation de la juste valeur comme coût présumé, le premier adoptant doit réévaluer toutes les immobilisations de la même catégorie pour des raisons de cohérence, aucun choix sélectif n'est possible.
- d) L'entité doit faire appel à un évaluateur externe pour déterminer la juste valeur à la date de transition.

Numéro d'identification : _____

EXAMEN DE STAGE THÉORIQUE

2020

040 : ANALYSE FINANCIÈRE

Date : 10/10/2020

Durée : 1h

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT
VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

Excepté les questions de théorie, toutes les questions concernent l'analyse financière de l'entreprise X pour les années 2018 et 2017 (voir comptes annuels en annexe).

Question 1 (30 points)

Choix multiple (réponse correcte +3, pas de réponse 0 et -1 par erreur)

- Une entreprise reçoit une certification du réviseur d'entreprises avec des réserves sur l'évaluation des créances pour un montant de € 100.000. Les fonds propres de l'entreprise s'élèvent à € 75.000, l'entreprise n'a pas de dettes à long terme alors que le total du bilan s'élève à € 300.000. L'actif à long terme élargi s'élève à € 50.000. Parmi les propositions suivantes, laquelle est **correcte** ?
 - En tant que fournisseur, je ne dois pas m'inquiéter de la liquidité de l'entreprise étant donné que le ratio de liquidité au sens large est de 1,1 et donc supérieur à 1.
 - L'entreprise a une mauvaise structure bilantaire vu que, sur base d'une image fidèle, les capitaux permanents sont supérieurs à l'actif à long terme.
 - Comme fournisseur, je ne peux calculer aucun ratio pour cet exercice comptable, étant donné les réserves émises par le réviseur d'entreprises.
 - Comme fournisseur, je peux mettre en doute la bonne structure bilantaire de l'entreprise vu que les actifs circulants corrigés sont inférieurs aux dettes à court terme.
- Une entreprise investit dans une nouvelle machine pour un montant de € 85.000 (durée de vie estimée : 10 ans ; méthode linéaire). Ce nouvel investissement donne lieu à une augmentation de l'EBITDA grâce à une diminution des charges décaissées de 5%. Vous pouvez ignorer les impôts et l'entreprise paye 4,5% d'intérêt sur son nouveau financement. Voici les informations avant l'investissement :

Ventes et prestations	70/74 +76A	9 143 124
Coût des ventes et prestations	60/64 + 66A	9 150 993
Approvisionnements et marchandises	60	6 106 489
Services et biens divers	61	1 032 078
Rémunérations et charges sociales	62	1 455 336
Amortissements et réductions de valeur/imm incor et corp	630	500 172
Réductions de valeur/Stock et Créances commerciales	631/4	43 424

Provisions pour Risques et Charges	635/7	-2 587
Autres charges d'exploitation	640/8	16 081
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	0
Résultat d'exploitation		-7 869

Quelle est la valeur de l'EBITDA après l'investissement ?

- A. 919 730
- B. 959 814
- C. 963 639
- D. 978 916

3. Parmi les énoncés suivants, lequel est **correct** ?

- A. Si l'EBITDA est négatif, cela signifie que les dettes à long terme qui échoient dans l'année vis-à-vis des banquiers ne pourront certainement pas être remboursées.
- B. Un ROA qui est supérieur au ROE signifie que l'entreprise a, en moyenne, emprunté à un taux supérieur au rendement de l'investissement, ce qui démontre que le financement par capitaux étrangers, d'un point de vue de la rentabilité, n'est pas souhaitable.
- C. Les investissements réalisés par l'entreprise n'affectent pas son cash-flow.
- D. Les entreprises A et B ont la même valeur pour l'actif net, la même valeur pour les capitaux permanents et la même valeur pour l'actif à long terme élargi. Mais l'entreprise A a une moins bonne structure du bilan si ses capitaux permanents se composent en majorité de dettes.

4. Laquelle de ces affirmations est **correcte** ?

- A. L'obtention d'un nouveau crédit a un effet positif sur l'EBITDA.
- B. Si le réviseur d'entreprises émet un avis avec réserve sur l'activation des frais de restructuration, la correction appliquée par l'analyste financier aura un effet sur le fonds de roulement net de l'entreprise.
- C. Lorsqu'une entreprise, lors d'un investissement, a un besoin supplémentaire de fonds de roulement, ce besoin peut être fourni par une meilleure rotation des stocks.
- D. Si un analyste financier veut comparer les performances de deux entreprises cotées en bourse, il pourra le faire sur base du « Return On Equity ».

Question 2 (40 points)

L'entreprise est dans une situation relativement difficile.

1. Calculez pour 2017 et 2018 l'actif net réel de l'entreprise.

2. En 2018, l'actif net réel s'améliore, expliquez-en les raisons et parmi ces dernières donnez celle qui vous paraît la plus importante.

3. L'entreprise conserve des dettes envers les établissements de crédit. Croyez-vous qu'elle puisse respecter ses obligations financières actuelles ? Quel ratio utiliseriez-vous pour justifier votre réponse ?

4. Calculez ce ratio pour l'année 2018.

5. Selon vous, quelles sont les raisons qui permettent aux banques de conserver leur confiance ?

Question 3 (30 points)

1. Quel ratio de liquidité au sens large pourriez-vous calculer pour l'entreprise ?
2. Calculez le pour les années 2017 et 2018.
3. Expliquez les raisons qui ont permis à ce ratio de s'améliorer en 2018.
4. En 2018, on remarque que l'entreprise a des créances douteuses.
A-t-elle comptabilisé des réductions de valeur ou a-t-elle enregistré des reprises de réductions de valeur ?

Si oui, pour quels montants ?

COMPTES ANNUELS
BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	51.334	
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	3.352.062	546.666
Immobilisations incorporelles	6.2	21	144.863	1.831
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	3.198.393	536.390
Terrains et constructions		22	2.673.691	217.468
Installations, machines et outillage		23	377.673	69.633
Mobilier et matériel roulant		24	129.543	74.318
Location-financement et droits similaires		25	1	151.853
Autres immobilisations corporelles		26	17.485	23.118
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	8.806	8.445
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	8.806	8.445
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	8.806	8.445
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	13.660.612	13.186.729
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	2.022.516	2.259.949
Stocks		30/36	2.022.516	2.259.949
Approvisionnements		30/31	432.474	644.628
En-cours de fabrication		32	1.544.508	1.370.860
Produits finis		33	45.533	244.461
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	9.549.249	9.341.094
Créances commerciales		40	9.051.057	9.097.454
Autres créances		41	498.192	243.640
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		166.640
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		166.640
Valeurs disponibles		54/58	2.010.131	1.268.763
Comptes de régularisation	6.6	490/1	78.717	150.284
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	17.064.008	13.733.395

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Capital	6.7.1	10/15	1.479.787	-906.952
Capital souscrit		10	1.750.000	1.250.000
Capital non appelé		100	1.750.000	1.250.000
Primes d'émission		101		
Plus-values de réévaluation		11		
Réserves		12	2.100.000	
Réserve légale		13		159.517
Réserve légale		130		125.000
Réserve légale		131		30.243
Réserve légale		1310		
Réserve légale		1311		30.243
Réserve légale		132		4.274
Réserve légale		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	-2.370.213	-2.316.469
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	15.584.221	14.640.347
Dettes à plus d'un an	6.9	17	515.653	1
Dettes financières		170/4	515.653	1
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	1	1
Etablissements de crédit		173	515.652	
Autres emprunts		174	0	
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	15.039.415	14.616.553
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	0	15.000
Dettes financières		43	3.542.697	3.358.497
Etablissements de crédit		430/8	3.542.697	3.358.497
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	10.430.305	10.004.194
Fournisseurs		440/4	10.430.305	10.004.194
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	1.047.714	930.558
Impôts		450/3	170.541	152.255
Rémunérations et charges sociales		454/9	877.173	778.304
Autres dettes		47/48	18.699	308.304
Comptes de régularisation	6.9	492/3	29.154	23.794
TOTAL DU PASSIF		10/49	17.064.008	13.733.395

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	70.919.309	75.508.877
Chiffre d'affaires	6.10	70	69.870.244	74.955.735
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	-25.280	-492.465
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	1.020.344	919.620
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	54.001	125.987
Coût des ventes et des prestations		60/66A	74.609.985	77.043.251
Approvisionnements et marchandises		60	59.729.597	63.746.882
Achats		600/8	59.648.630	63.550.134
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	80.967	196.749
Services et biens divers		61	8.200.813	7.216.655
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	5.699.412	5.076.490
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	186.853	213.219
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	-2.059	32.937
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		-890
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	354.809	654.219
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	440.560	103.739
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-3.690.676	-1.534.374
Produits financiers		75/76B	1.623.025	69.351
Produits financiers récurrents		75	53.025	69.351
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	881	1.925
Autres produits financiers	6.11	752/9	52.144	67.426
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	1.570.000	
Charges financières		65/66B	143.252	358.542
Charges financières récurrentes	6.11	65	143.252	358.542
Charges des dettes		650	25.329	65.799
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	117.923	292.743
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-2.210.903	-1.823.565
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	2.358	934
Impôts		670/3	2.358	1.553
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		618
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-2.213.261	-1.824.499
Prélèvements sur les réserves immunisées		789	0	
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-2.213.261	-1.824.499

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-4.529.730	-2.316.469
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-2.213.261	-1.824.499
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-2.316.469	-491.970
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2	2.159.517	
sur le capital et les primes d'émission		791	2.159.517	
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-2.370.213	-2.316.469
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

Numéro d'identification : _____

EXAMEN DE STAGE THÉORIQUE

2020

**050 - COMPTABILITÉ ANALYTIQUE D'EXPLOITATION ET CONTRÔLE DE
GESTION**

Date : 17/10/2020

Durée : 1h

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT
VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

Exercice 1 - (50 points) :

La société DUCOMPLEXE a installé une comptabilité de gestion dans un atelier de production où elle fabrique un produit P unique. Les standards de production font apparaître les données suivantes (toutes les données sont HTVA) :

Production mensuelle	12.000 unités de P	
Lot de fabrication	10 unités de P	
Matières M utilisée par lot	20 Kg	15 €/Kg
Matières N utilisée par lot	15 m	28 €/m
Composant C utilisé par lot	10 unités	53 €/unité
Main d'œuvre directe par lot	24 heures	55 €/heure

Pour cette production il est prévu 6.000 heures machine de l'atelier. Le budget prévoit pour cette capacité 150.000 € de charges fixes et 90.000 € de charges variables.

En juin, une production de 12.500 pièces a été constatée. Les charges réelles suivantes ont été enregistrées :

Matières M	23.750 Kg	332.500 €
Matières N	20625 m	585.750 €
Composant C	12.625 unités	666.600 €
Main d'œuvre directe	28.750 heures	1.638.750 €

L'atelier, quant à lui, a presté 6.500 heures machine pour 266.500 € dont 150.000 € de charges fixes.

Questions exercice 1 :

1. Etablissez la fiche de coût standard du produit P (5 pts).
2. Etablissez la fiche de coût réel du produit P (5 pts).
3. Calculez les écarts de prix et de quantité de chacun des éléments de coût (20 pts).
4. Pour l'atelier, calculez les écarts de rendement, d'activité et de budget. Représentez graphiquement. (20 pts)

Numéro d'identification : _____

Réponses exercice 1 :

Exercice 2 - (50 points) :

L'entreprise SOBELPA S.A. fabrique trois articles. Ses activités se déroulent exclusivement à l'intérieur d'un atelier où tous ses produits suivent le même processus. Actuellement, le comptable établit des coûts standards complets pour chacun des trois articles. Il affecte directement aux produits les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe. Il impute aux produits les frais de l'atelier proportionnellement au coût de la main d'œuvre directe.

Budget SOBELPA S.A. 2021 (HTVA)

Chiffre d'affaires	1.916.300 €
Coût des produits vendus	
Matières premières	340.000 €
Main d'œuvre directe	107.525 €
Frais de l'atelier	851.525 €
Coût de fabrication total	1.299.050 €
Frais de vente et d'administration	312.000 €
Résultat	305.250 €

La fiche du coût de revient standard des produits :

	Article A	Article B	Article C	TOTAL
Matières premières	100.000 €	225.000 €	15.000 €	340.000 €
Main d'œuvre directe	50.000 €	50.025 €	7.500 €	107.525 €
Frais de fabrication	396.050 €	396.075 €	59.400 €	851.525 €
Coût Standard total	546.050 €	671.100 €	81.900 €	1.299.050 €
Coût Standard Unitaire	27,30 €	22,37 €	13,65 €	
Quantité produites budgétisées	20.000	30.000	6.000	

Peu heureux de la méthode employée, le directeur financier récolte les informations suivantes en vue d'une gestion des coûts par activités :

Activité	Inducteur	Article A	Article B	Article C	Total	Coût Activité
Travail machine	Heures machine	5.000	12.000	3.000	20.000	350.000 €
Assemblage	Nombre composants	50.000	90.000	30.000	170.000	150.000 €
Essais	Heures d'essai	8	10	12	30	1.525 €
Conception	Heures Main d'œuvre	2.500	3.500	4.000	10.000	250.000 €
Emballage	Groupage produits	100	500	2.000	2.600	100.000 €

Les frais de vente et d'administration ne sont pas étudiés pour l'instant.

Questions exercice 2 :

1. Calculez le coût de fabrication de chacun des articles suivant la méthode ABC (20 pts).
2. Proposez à l'entreprise une stratégie de réduction des coûts (20 pts).
3. Proposez une méthodologie de répartition des frais de vente et d'administration (10 pts).

Numéro d'identification : _____

Réponses exercice 2 :

Numéro d'identification : _____

**EXAMEN DE STAGE THÉORIQUE
2020
060 - CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES**

Date : 10/10/2020

Durée : 1h00

Numéro d'identification : _____

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT
VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

Question 1 (40 points) :

Quelles sont les cinq composantes significatives d'un système de contrôle interne selon la norme ISA 315 ?

Numéro d'identification : _____

Question 2 (30 points) :

Décrivez cinq risques à propos du contrôle interne qui existent dans un système automatisé et qui font défaut ou sont moins critiques dans un système manuel ?

Numéro d'identification : _____

Question 3 (30 points) :

De quelle manière le Comité d'audit contribue-t-il au contrôle interne ?

Numéro d'identification : _____

**EXAMEN DE STAGE THÉORIQUE
2020
070 – AUDIT ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES**

Date : 10/10/2020

Durée : 1h00

Numéro d'identification : _____

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT
VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE

Question 1 (25 points)

Supposons que le commissaire, dans le cadre du contrôle des comptes annuels du client X, constate que la rotation des stocks a diminué fortement et que, simultanément, la marge bénéficiaire est particulièrement élevée.

Quelles fautes dans les comptes annuels peuvent en être à l'origine ?

Quel est l'impact sur les travaux du commissaire ?

Numéro d'identification : _____

Question 2 (25 points)

Quels sont les avantages et les inconvénients de l'observation physique en tant que procédure d'audit ?

Numéro d'identification : _____

Question 3 (25 points)

Quels sont les facteurs que le commissaire prend en considération pour fixer le seuil de signification ?

Numéro d'identification : _____

Question 4 (25 points)

Que doit faire le commissaire lorsqu'il est confronté, dans le cadre de ses travaux de contrôle, à des soupçons de fraude ?

EXAMEN DE STAGE THÉORIQUE

2020

090 - NORMES D'AUDIT INTERNATIONALES (ISA)

Date : 17/10/2020

Durée : 1h

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT
VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

Instructions :

Ce questionnaire reprend 20 questions à choix multiples. Chaque question reprend plusieurs choix parmi lesquels seul 1 choix est correct. Il vous est demandé d'entourer la bonne réponse. Une bonne réponse donne droit à 3 points, une affirmation fausse donne -1, pas d'affirmation 0.

Question 1

Lorsque l'auditeur a identifié ou suspecte des cas de non-respect des textes législatifs et réglementaires, il doit :

- a) les passer sous silence, en raison de son secret professionnel.
- b) les signaler, en raison de son rôle social.
- c) discuter du problème avec la direction, et si nécessaire, avec les personnes en charge de la gouvernance.
- d) déterminer s'il a l'obligation de communiquer ces cas de non-respect des textes à des tiers de l'entité.

Question 2

Lorsque, dans des circonstances exceptionnelles, l'auditeur met en œuvre de nouvelles procédures d'audit ou des procédures d'audit supplémentaires ou tire de nouvelles conclusions après la date de son rapport, l'auditeur :

- a) ne doit rien consigner dans les dossiers d'audit.
- b) doit consigner les circonstances rencontrées, les nouvelles procédures mises en œuvre et les éléments probants recueillis si cela conduit à une modification de l'opinion dans le rapport d'audit.
- c) doit consigner les circonstances rencontrées, les nouvelles procédures mises en œuvre, les éléments probants recueillis, les conclusions qui en résultent et les conséquences sur le rapport d'audit dans les dossiers d'audit relatifs à l'exercice sur lequel porte le rapport d'audit.
- d) doit consigner les circonstances rencontrées, les nouvelles procédures mises en œuvre, les éléments probants recueillis, les conclusions qui en résultent et les conséquences sur le rapport d'audit dans les dossiers d'audit relatifs au nouvel exercice.

Question 3

Les confirmations externes permettent de confirmer :

- a) les soldes de comptes.
- b) les termes d'accords ou de transactions conclues par l'entité avec des tiers.
- c) l'absence de certains éléments tels qu'un accord parallèle.
- d) les trois propositions précédentes.

Question 4

Lorsqu'un état financier couvre une période comptable de plus ou moins de 12 mois, comme cela peut être le cas pour une entité nouvellement créée, ou lors d'un changement de date de clôture d'un exercice, laquelle des formulations suivantes, en lien avec le seuil de signification, est correcte?

- Lorsque les ventes sont l'élément de référence et que la période comptable est de 6 mois seulement, le seuil de signification est calculé sur les ventes extrapolées sur 12 mois.
 - Lorsque les ventes sont l'élément de référence et que la période comptable est de 6 mois seulement, le seuil de signification est alors calculé à partir du montant de ces ventes sur 6 mois.
 - lorsque les ventes sont l'élément de référence et que la période comptable est de 18 mois, le seuil de signification est alors calculé sur les ventes de 12 mois
- a) Seule la proposition 1 est correcte.
b) Seule la proposition 2 est correcte.
c) Seule la proposition 3 est correcte.
d) Aucune des propositions n'est correcte.

Question 5

Les normes ISA prévoient que la documentation des travaux d'audit :

- a) ne doit être consignée par écrit que lorsqu'une erreur a été détectée.
- b) doit permettre à une personne n'ayant aucun contact avec l'audit de comprendre la nature, le calendrier et l'étendue des travaux effectués.
- c) doit permettre à la personne qui a effectué l'audit de se rappeler les travaux qu'elle a effectués.
- d) doit permettre au supérieur de l'auditeur de juger de sa compétence professionnelle.

Question 6

Lorsqu'un auditeur est tenu d'effectuer un audit selon les normes d'une juridiction particulière (« normes nationales d'audit »), alors le rapport de l'auditeur :

- a) ne peut faire référence de manière complémentaire aux normes ISA.
- b) peut faire référence aux normes ISA de manière complémentaire, si l'application de ces normes mènent à une opinion différente.
- c) peut faire référence aux normes ISA au lieu des normes nationales d'audit, si celles-ci mènent aux mêmes conclusions.
- d) peut faire référence aux normes ISA de manière complémentaire, si celles-ci mènent aux mêmes conclusions.

Question 7

Lors d'une mission d'audit initiale, l'auditeur doit :

- a) lire les états financiers les plus récents, s'ils existent.
- b) lire le rapport de l'auditeur précédent portant sur ces états, s'il existe, en plus de (1).
- c) recueillir des éléments probants suffisants et appropriés montrant que les soldes d'ouverture ne comportent pas d'anomalies ayant une incidence significative sur les états financiers de la période en cours en plus de (1).
- d) recueillir des éléments probants suffisants et appropriés montrant que les soldes d'ouverture ne comportent pas d'anomalies ayant une incidence significative sur les états financiers de la période en cours en plus de (1) et de (2).

Question 8

Lors de la planification de l'audit, doivent être impliqués :

- a) seulement l'associé responsable.
- b) l'associé responsable et les autres membres-clés de l'équipe affectée à la mission.
- c) l'associé responsable, les autres membres clés de l'équipe affectée à la mission et la personne chargée du contrôle qualité de la mission.
- d) tous les membres de l'équipe affectée à la mission.

Question 9 :

Au sujet des parties liées et des relations entre elles, laquelle des affirmations suivantes est correcte :

- Le contrôle est le pouvoir de décider des politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de retirer le bénéfice de ses activités.
 - Le contrôle est le pouvoir de participer aux décisions des politiques financières et opérationnelles d'une entité.
 - L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions portant sur les politiques financières et opérationnelles d'une entité sans en détenir le contrôle.
 - L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions portant sur les politiques financières et opérationnelles d'une entité tout en détenant le contrôle sur ces politiques.
-
- a) Seule la réponse 1 est correcte
 - b) Les réponses 1 et 3 sont correctes.
 - c) Seule la réponse 4 est correcte.
 - d) Les réponses 2 et 4 sont correctes.

Question 10 :

Les normes ISA prévoient que les dossiers d'audit doivent montrer que les états financiers :

- a) concordent avec la comptabilité sous-jacente.
- b) sont établis par l'auditeur.
- c) sont corrigés par l'auditeur.
- d) sont corrigés par le comptable.

Question 11

Plus l'assurance que l'auditeur entend obtenir de l'efficacité du fonctionnement des contrôles est élevée, plus (.....) sera l'évaluation qu'il fera du risque d'anomalies significatives, et plus (.....) sera l'échantillon à sélectionner.

- a) (fort) (large)
- b) (faible) (petite)
- c) (fort) (petite)
- d) (faible) (large)

Question 12

Pour forger son opinion, les normes ISA requièrent de l'auditeur d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Ce niveau d'assurance est :

- a) un niveau d'assurance élevé obtenu lorsque l'auditeur a recueilli des éléments probants suffisants et appropriés pour réduire le risque d'audit à un niveau faible acceptable.
- b) un niveau d'assurance élevé obtenu lorsque l'auditeur n'a pas recueilli des éléments probants suffisants et appropriés pour réduire le risque d'audit à un niveau faible acceptable.
- c) un niveau d'assurance absolu obtenu lorsque l'auditeur a recueilli des éléments probants suffisants et appropriés pour réduire le risque d'audit à un niveau faible acceptable.
- d) un niveau d'assurance absolu obtenu lorsque l'auditeur n'a pas recueilli des éléments probants suffisants et appropriés pour réduire le risque d'audit à un niveau faible acceptable.

Question 13

Pour déterminer l'incidence attendue des travaux des auditeurs internes sur la nature, le calendrier ou l'étendue des procédures de l'auditeur externe, ce dernier doit prendre en compte une série d'éléments sauf le suivant :

- a) les risques d'anomalies significatives au niveau des assertions pour des flux particuliers de transactions, des soldes de comptes particuliers, et des informations particulières à fournir dans les états financiers.
- b) le degré de subjectivité sous-jacent aux évaluations des éléments probants recueillis par les auditeurs internes à l'appui des assertions concernées.
- c) la probabilité d'une communication efficace entre les auditeurs internes et l'audit externe.
- d) la nature et l'étendue des travaux spécifiques réalisés, ou à réaliser, par les auditeurs internes.

Question 14

Parmi les affirmations suivantes, laquelle est correcte ?

Lorsque l'auditeur rend compte de ses obligations dans son rapport d'audit en matière de données comparatives, deux approches différentes peuvent être abordées :

- Pour les chiffres correspondants, l'opinion de l'auditeur sur les états financiers se réfère uniquement à la période en cours ;
- Pour les états financiers comparatifs, l'opinion de l'auditeur se réfère à chacune des périodes pour laquelle des états financiers sont présentés.

- a) Seule l'affirmation 1 est correcte.
- b) Seule l'affirmation 2 est correcte.
- c) Les affirmations 1 et 2 sont correctes.
- d) Les affirmations 1 et 2 ne sont pas correctes.

Question 15

Les ISA prévoient que l'auditeur prend en compte pour l'analyse des estimations comptables :

- a) uniquement les opérations et événements qui se produisent avant la clôture de l'exercice.
- b) les opérations et événements qui se produisent avant la clôture de l'exercice et après la clôture de l'exercice mais avant l'arrêt des comptes annuels par le conseil d'administration.
- c) les opérations et événements qui se produisent avant la clôture de l'exercice et après la clôture de l'exercice jusqu'à la date d'émission de son rapport.
- d) les opérations et événements qui se produisent avant la clôture de l'exercice et après la clôture de l'exercice jusqu'à la date où les comptes annuels sont approuvés par l'assemblée générale.

Question 16

Si les états financiers de la période précédente ont été audités par un auditeur précédent, l'auditeur doit indiquer dans un paragraphe descriptif d'autres questions :

- a) que les états financiers de la période précédente ont été audités par un auditeur précédent.
- b) le type d'opinion exprimée par l'auditeur précédent, mais seulement dans le cas où il s'agissait d'une opinion modifiée.
- c) le type d'opinion exprimée par l'auditeur précédent, mais seulement dans le cas où il s'agissait d'une opinion modifiée, et avec les raisons qui en sont la cause.
- d) rien.

Question 17

Les normes ISA définissent l'assertion 'exhaustivité' relative aux flux d'opérations et événements survenus au cours de la période auditée comme le fait que toutes les opérations et tous les événements :

- a) qui ont été comptabilisés, sont bien évalués.
- b) qui ont été comptabilisés, se sont produits.
- c) qui devraient être comptabilisés, ont bien été enregistrés.
- d) qui ont été comptabilisés, appartiennent bien à l'entité auditée.

Question 18

Les objectifs de l'auditeur comprennent les éléments suivants :

- a) apporter les réponses appropriées aux fraudes identifiées ou suspectées.
- b) identifier et évaluer les risques que les états financiers contiennent des anomalies significatives provenant de fraudes.
- c) recueillir des éléments probants suffisants et appropriés par rapport aux risques évalués d'anomalies significatives provenant de fraudes par la définition et la mise en œuvre de réponses appropriées.
- d) les trois propositions.

Question 19

Dans quel cas, l'auditeur doit obtenir un avis juridique :

- La direction ne fournit pas suffisamment d'information qui prouve que la société est conforme aux lois et règlements et, selon le jugement de l'auditeur, l'effet de la non-conformité suspectée pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers.
 - Lorsqu'il n'y a pas d'instance supérieure à la direction, ou aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, et que ces derniers sont suspectés de ne pas être conforme aux lois et règlements.
 - Les instances supérieures n'ont pas donné suite à la communication faite par l'auditeur (dans le cas où la direction, ou les personnes constituant le gouvernement d'entreprise, sont suspectées de ne pas les respecter).
- a) Seule l'affirmation 1 est correcte.
 - b) Seule l'affirmation 2 est correcte.
 - c) Seule les affirmations 1 et 2 sont correctes.
 - d) Les affirmations 1, 2 et 3 sont correctes.

Question 20

Les ISA prévoient que lorsque l'auditeur principal doit émettre une opinion sur des comptes consolidés d'un groupe et qu'un autre auditeur a été désigné pour faire rapport sur les états financiers d'une filiale du groupe :

- a) il peut se baser sur le rapport de l'auditeur de la filiale à condition que ce dernier utilise les normes ISA.
- b) il peut se baser sur le rapport de l'auditeur de la filiale à condition de vérifier ses compétences professionnelles.
- c) il peut se baser sur le rapport de l'auditeur de la filiale à condition de vérifier son indépendance et ses compétences professionnelles.
- d) il peut se baser sur le rapport de l'auditeur de la filiale à condition de vérifier son indépendance, ses compétences professionnelles et que ses travaux sont adéquats pour les objectifs de l'auditeur principal.

Numéro d'identification : _____

EXAMEN DE STAGE THÉORIQUE

2020

111 - DROIT DES SOCIÉTÉS

Date : 24/10/2020

Durée : 1h00

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT
VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

Chaque question est notée sur 10 points (total : 100 points).

Question 1 : Deux conjoints créent une SA ensemble

- Cette SA est dans tous les cas valablement constituée
- Cette SA n'est valablement constituée que si les deux conjoints ont fait un apport à partir de leur patrimoine personnel
- Cette SA est valablement constituée dès lors que les deux conjoints ont fait un apport à partir de leur patrimoine commun et qu'un droit d'inscription a été pris au nom de chacun des deux conjoints
- Cette SA est valablement constituée dès lors que les deux conjoints ont fait un apport à partir de leur patrimoine commun.

Question 2 : Un apport en industrie dans la SRL sous le CSA

- Cela est impossible dans une SRL sauf pour un apport contre l'émission de parts bénéficiaires.
- Cela est possible dans une SRL à condition de suivre la procédure d'apport en nature.
- Cela est toujours possible dans une SRL sans aucune formalité.
- Aucune de ces réponses est correcte.

Question 3 : Le nombre obligatoire d'administrateurs d'une SA sous le CSA

- Peut être déterminé librement donc minimum 1
- Normalement 3, mais seulement 2 si la société compte seulement 2 associés, sauf si les statuts fixent un nombre plus élevé
- Normalement 3, mais seulement 2 si la société compte seulement 2 associés, sauf si les statuts fixent un nombre moins élevé.
- Est à déterminer librement même si les statuts déterminent un nombre d'administrateurs

Question 4 : Dans quelles formes sociétaires l'exclusion d'un associé peut être réglé dans les statuts sous le CSA

- Seulement dans une SRL et SA
- Dans toutes les formes sociétaires à l'exception d'une SA
- Dans toutes les formes sociétaires à l'exception d'une SA ou SRL vu la procédure de résolution interne
- Seulement dans une SA, SRL et SC

Question 5 : La responsabilité des administrateurs d'une société sous le CSA

- Est toujours illimitée
- Est toujours limitée à un montant maximum en fonction de la taille de la société
- Est limitée à un montant maximum en fonction de la taille de la société, mais illimitée en cas de fautes mineures répétées ou de fautes manifestement lourdes, en cas d'intention frauduleuse ou à dessein de nuire et en cas de responsabilité spéciale pour les dettes fiscales ou ONSS
- Est limitée à un montant maximum en fonction de la taille de la société sauf en cas de responsabilité spéciale pour les dettes fiscales ou ONSS

Question 6 : D'après ses statuts, une société a son siège en Belgique. Toutefois, son site de production et la gestion quotidienne s'effectuent au Luxembourg. Sous le CSA :

- La société relève du droit belge des sociétés et de l'insolvabilité.
- La société relève du droit luxembourgeois des sociétés et de l'insolvabilité.
- La société relève du droit belge des sociétés et du droit luxembourgeois de l'insolvabilité.
- Aucune de ces réponses est correcte.

Question 7 : Une entreprise veut choisir une forme juridique sous le CSA. Dans quelles conditions peut-elle adopter la forme juridique d'une ASBL

- L'objet complémentaire ou accessoire du groupement est l'accomplissement d'activités économiques et elle vise à distribuer ou procurer indirectement un quelconque avantage patrimonial à ses fondateurs ou ses membres
- L'objet complémentaire ou accessoire du groupement est l'accomplissement d'activités économiques et elle vise à distribuer ou procurer directement ou indirectement un quelconque avantage patrimonial à ses fondateurs ou ses membres
- L'objet du groupement ne peut avoir comme objet des activités économiques et le groupement ne vise pas la réalisation de bénéfices
- Le groupement ne peut distribuer ni procurer directement ou indirectement un quelconque avantage patrimonial à ses fondateurs, ses membres, ses administrateurs ni à toute autre personne sauf dans le but désintéressé déterminé par les statuts

Question 8 : Les administrateurs d'une SA et les gérants d'une SRL sous le CSA

- peuvent être révoqués *ad nutum* même si les statuts en disposent autrement.
- peuvent être révoqués *ad nutum* sauf si les statuts en disposent autrement.
- peuvent toujours être révoqués *ad nutum*.
- Aucune de ces réponses n'est exacte.

Question 9 : La compétence pour le déplacement du siège statutaire qui ne résulte pas dans un changement du régime linguistique applicable ;

- Relève seulement de l'assemblée générale
- Ne peut jamais être attribuée au conseil d'administration
- Relève du conseil d'administration à moins que les statuts l'excluent où le limitent
- Relève du conseil d'administration si les statuts le déterminent ainsi

Question 10 : Une société simple sous le CSA

- Est une forme de société sans personnalité juridique qui ne doit donc pas être inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises : c'est une forme de société qui n'est pas soumise à l'obligation comptable. Dès lors, un moyen idéal pour une planification patrimoniale discrète.
- Est une forme de société sans personnalité juridique, mais soumise aux obligations comptables et à l'obligation d'inscription à la BCE et au registre UBO : les associés peuvent être solidairement responsables selon la nature de l'activité.
- Est une forme de société sans personnalité juridique, mais soumise aux obligations comptables et à l'obligation d'inscription à la BCE et au registre UBO : les associés sont toujours solidairement responsables.
- Est une association sans personnalité juridique, mais soumise aux obligations comptables et à l'obligation d'inscription à la BCE et au registre UBO : les membres sont solidairement responsables.

Numéro d'identification : _____

EXAMEN DE STAGE THÉORIQUE

2020

112 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Date : 24/10/2020

Durée : 1h00

Numéro d'identification : _____

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT
VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

Question 1 – (25 points) :

Dans le cadre du Code des sociétés & des associations, qui comporte également des dispositions relatives au gouvernement d'entreprise, comment la stabilité des administrateurs indépendants peut-elle être garantie ?

Numéro d'identification : _____

Question 2 – (25 points) :

Une société belge cotée peut-elle décider de ne pas créer (i) un conseil de surveillance, (ii) un comité de nomination et (iii) un comité d'audit ? Justifiez votre réponse pour chaque comité.

Numéro d'identification : _____

Question 3 – (25 points) :

Décrivez sommairement la procédure à respecter pour qu'une filiale belge cotée prenne une décision qui concerne ses relations avec une société faisant partie du même groupe.

Numéro d'identification : _____

Question 4 – (25 points) :

Analysez les exigences légales de transparence quant aux avantages financiers en faveur des dirigeants de sociétés cotées (rémunérations, actions/options sur actions, indemnités de départ...).

Numéro d'identification : _____

EXAMEN DE STAGE THÉORIQUE

2020

120 - DROIT DE LA FAILLITE ET DES PROCÉDURES SIMILAIRES

Date: 10/10/2020

Durée : 1h

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT
VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE

Question 1 – (10 points – pas de cotation négative) :

Une entreprise peut être déclarée en faillite :

- par le fait que l'objet de la société - dotée ou non de la personnalité juridique - est l'exercice d'activités économiques et que cette société, dont le crédit a été ébranlé, a cessé de payer de manière durable.
- Une entreprise peut toujours être déclarée en faillite en cas de cessation durable des paiements et si le crédit a été ébranlé.
- Une société peut toujours être déclarée en faillite en cas de cessation durable des paiements et si le crédit a été ébranlé, à condition qu'elle ait la personnalité juridique.
- si l'objet de la société dotée de la personnalité juridique est l'exercice d'activités économiques et si cette société a cessé de payer de manière durable et que son crédit a été ébranlé.

Question 2 - (20 points) :

Le propriétaire d'un café à Bruges, fermé depuis le 18 mars 2020 en raison de la crise du corona, rouvre ses portes le 8 juin 2020. Il remarque rapidement que le chiffre d'affaires ne sera plus jamais le même et que beaucoup d'efforts seront nécessaires pour (re)devenir rentable. Il décide assez rapidement de vendre une grande partie de ses biens (effets mobiliers), à sa femme, à un prix ridiculement bas afin qu'elle puisse démarrer une nouvelle entreprise en cas de faillite ultérieure. Finalement, le café est déclaré en faillite un an plus tard.

Vous êtes un créancier. Que faites-vous ?

Question 3 - (20 points) :

Une société n'a pas payé de précompte professionnel ni de TVA pendant deux ans, mais reste "en vie" entre les mains de son directeur X parce qu'elle peut utiliser les économies qu'elle réalise en ne payant pas d'impôts au fisc pour payer les autres créanciers. Que peut faire l'administration fiscale si la masse de la faillite s'avère trop limitée ?

Question 4 - (10 points - pas de cotation négative) :

La demande de déclaration de faillite peut être introduite :

- devant le tribunal de première instance sur la base de la plénitude de juridiction du tribunal ou devant le tribunal de l'entreprise.
- seulement devant le tribunal de l'entreprise du lieu où la société insolvable a le centre de ses intérêts, qui est présumé se trouver au siège social sauf preuve du contraire.
- uniquement devant le tribunal de l'entreprise et toujours au lieu du siège social de la société en faillite.
- devant le tribunal de première instance pour les professionnels libéraux et devant le tribunal de l'entreprise pour toutes les autres sociétés.

Question 5 - (20 points) :

Précisez l'ordre dans lequel les créanciers doivent être payés. Placez les catégories de créanciers suivantes dans le bon ordre :

1. Créanciers chirographaires;
2. Dettes de la masse, pour l'ensemble des biens de la masse ;
3. Les créanciers ayant un droit réel relatif à l'objet de la garantie (par exemple, le salaire et les frais du curateur de faillite lorsqu'il a vendu l'objet de la garantie) ;
4. Les créanciers bénéficiant d'un privilège général en ce qui concerne l'objet de leur privilège.

Question 6 - (20 points) :

Expliquez les termes suivants dans le contexte de la faillite :

- a) Faillite - principe de fixation – concours
- b) Dessaisissement du failli
- c) Date de cessation de paiement
- d) Déclaration de créance

Numéro d'identification : _____

EXAMEN DE STAGE THÉORIQUE

2020

DROIT CIVIL (141)

Date : 10/10/2020

Durée : 1h00

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT
VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

Question 1 - (30 points) :

1. Quelles sont les conditions d'application de la résolution judiciaire ?
2. Quels sont ses effets ?
3. La résolution peut-elle être extra-judiciaire ? Expliquez.

Question 2 - (5 points) :

Un contrat

- à durée déterminée peut toujours être résilié unilatéralement.
- à durée indéterminée peut toujours être résilié unilatéralement.
- n'est contraignant que s'il a été confirmé par écrit.
- impliquant des engagements de la part des deux parties peut être déclaré nul en cas de manquement grave de l'une ou l'autre partie à l'exécution de l'accord.

Question 3 - (5 points) :

A cède la créance qu'il possède contre B. Après cette cession, B peut valablement payer à :

- A ou C ;
- Seulement C ;
- A tant que la cession n'a pas été notifiée à B ou que B ne l'a pas reconnue ;
- Seulement C à partir du moment où B a donné son accord pour la cession.

Question 4 - (15 points) :

En droit, une distinction est faite entre une obligation de moyens et une obligation de résultat. Dans le cadre d'une action en responsabilité, que doit prouver la victime ? Expliquez pour chacun des deux cas.

Question 5 - (5 points) :

Responsabilité solidaire d'un débiteur :

- est synonyme de responsabilité personnelle sur la totalité de son patrimoine
- implique en cas de pluralité de débiteurs, la répartition (fractionnement) de la dette sur chaque débiteur.
- implique qu'en cas de pluralité de débiteurs, le(s) créancier(s) peu(vent) tenir chaque débiteur responsable de la totalité de la dette.

Question 6 - (40 points) :

Expliquez brièvement

1. L'action directe ;
2. Le mandat apparent ;
3. Le principe de la convention-loi ;
4. La stipulation pour autrui.

Numéro d'identification : _____

EXAMEN DE STAGE THÉORIQUE

2020

DROIT COMMERCIAL (142)

Date : 10/10/2020

Durée : 1h00

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT
VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

Question 1 - (30 points) :

- A. À quelles conditions les conditions générales sont-elles opposables au cocontractant ?
Explicitez.
- B. Définissez les notions suivantes :
- L'abus de position dominante ;
 - Le fonds de commerce.
- C. Chacun des acteurs suivants est-il une entreprise au sens de l'article I.1, 1° du Code de droit économique ? Répondre « oui ou non » avec une courte justification.
- a. une personne physique qui exerce un ou plusieurs mandats d'administrateur
 - b. une ASBL qui n'offre pas de biens ou de services sur un marché
 - c. un réviseur d'entreprises
 - d. une association de fait
 - e. une société d'avocat

Question 2 - (20 points) :

Définissez le bail commercial et mentionnez ses caractéristiques (durée, reconduction, cession, révision du loyer, fin du bail ...).

Question 3 - (20 points) :

- A. Qu'est-ce que la garantie bancaire ?
- B. Qu'est-ce que le *factoring* ?

Question 4 - (30 points) :

- A. Qu'est-ce qui distingue un franchisé d'un agent commercial, d'un concessionnaire et d'un représentant de commerce ?

- B. Joseph est un plombier indépendant. Il décide d'assigner un client privé en justice pour non-paiement de facture devant le tribunal de l'entreprise. Ce tribunal est-il compétent ? Que se passe-t-il si on constate que Joseph n'est pas inscrit à la BCE ?

Numéro d'identification : _____

EXAMEN DE STAGE THÉORIQUE

2020

160 - TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

Date : 17/10/2020

Durée : 1h

Numéro d'identification : _____

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT
VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

Questions ouvertes – (8 points) :

1. Décrivez les problèmes éthiques, sociaux et politiques rencontrés lors de la mise en œuvre d'un système d'information dans une entreprise.
2. Comparez l'utilisation d'un système de fichiers traditionnel avec l'utilisation d'un système de base de données.

Questions à choix multiples – (7 points) :

Pour chacune des questions à choix multiples suivantes il y a très précisément une seule réponse exacte. Laquelle ?

La correction suivante est appliquée :

- +1 point pour une réponse correcte
- 0 point pour l'absence de réponse
- -1 point pour une réponse incorrecte.

Question 1

Une est une entreprise où toutes les relations importantes avec les clients, les fournisseurs et les employés sont prises en charge de manière digitale.

- a. entreprise en ligne
- b. entreprise B2B
- c. entreprise digitale
- d. entreprise de commerce électronique

Question 2

..... est une structure sociale formelle stable qui prend des ressources de son environnement et les utilise pour produire des résultats.

- a. un processus opérationnel
- b. une organisation
- c. un système d'information
- d. la culture d'entreprise

Question 3

..... est le processus de transformation de texte ou de données en une forme qui ne peut être lue que par l'expéditeur et le destinataire prévu.

- a. VPN
- b. WPA
- c. Chiffrement
- d. S-HTTP

Question 4

Lequel des processus suivants est considéré comme une activité principale (activité de base) dans la chaîne de valeur de Porter :

- a. Processus comptable
- b. Processus de gestion des ressources humaines
- c. Processus de service après-vente
- d. Processus de financement

Question 5

Lequel des systèmes suivants est un exemple de système hérité (legacy system) ?

- a. Un système de grand livre général qui fonctionne sur un mainframe
- b. Un système informatique de grille évolutif
- c. Des services Web qui s'exécutent sur une plate-forme cloud
- d. Un système ERP

Question 6

Dans un système orienté objet pour un zoo, comment les entités Client, Mammifère et Éléphant seraient-elles liées ?

- a. Mammifère est une sous-classe d'Éléphant. Client est une instance de Mammifère.
- b. Éléphant est une sous-classe de Mammifère. Il n'y a pas de relation de spécialisation entre Client et Mammifère.
- c. Client et Éléphant sont des sous-classes de Mammifère.
- d. Client et Éléphant sont des instances de Mammifère.

Question 7

Les systèmes d'entreprise sont alignés sur les processus métier grâce à

- a. des tables de configuration
- b. des services Web
- c. des dictionnaires de données
- d. du Middleware

Les affirmations suivantes sont-elles correctes ou incorrectes – (5 points) :

La correction suivante est appliquée :

- *+1 point pour une réponse correcte*
- *0 point pour l'absence de réponse*
- *-1 point pour une mauvaise réponse.*

1. Les systèmes et technologies de l'information peuvent être considérés comme des outils importants pour accroître l'efficacité et la productivité des processus métiers d'une entreprise.

.....

2. La gouvernance des données comprend les choix politiques et les processus de gestion de la disponibilité, de la convivialité, de l'intégrité et de la sécurité des données d'une entreprise.

.....

3. Un audit de la qualité des données comprend des activités pour détecter et corriger les données incorrectes, incomplètes et redondantes d'une base de données.

.....

4. Apache Hadoop est un cadre logiciel open source utilisé pour gérer de très grands ensembles de données.

.....

5. Un réseau local peut être configuré selon une architecture client-serveur.

.....

Numéro d'identification : _____

EXAMEN DE STAGE THÉORIQUE

2020

170 - ECONOMIE GÉNÉRALE, FINANCIÈRE ET COMMERCIALE

Date : 17/10/2020

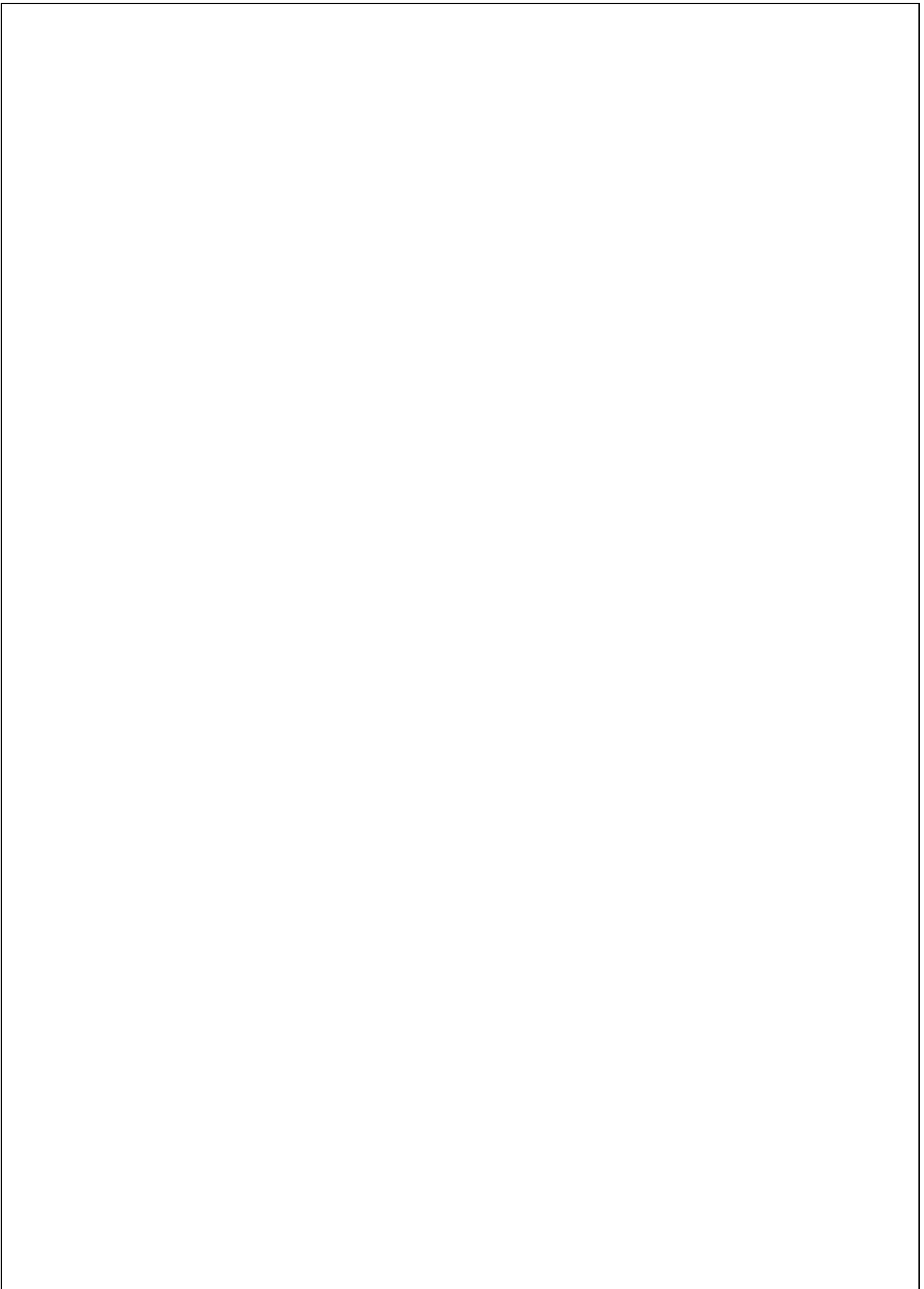
Durée : 1h

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT
VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

Question 1 (30 points):

1. Comment calcule-t-on le PIB (3 approches) ? **(12 points)**
2. Choisissez une des approches et expliquez, à partir de là, discutez de l'impact de la crise du COVID-19 sur l'économie belge et européenne et quelle politique monétaire la BCE pourrait mettre (ou a mis) en place pour limiter les effets négatifs ? **(18 points)**

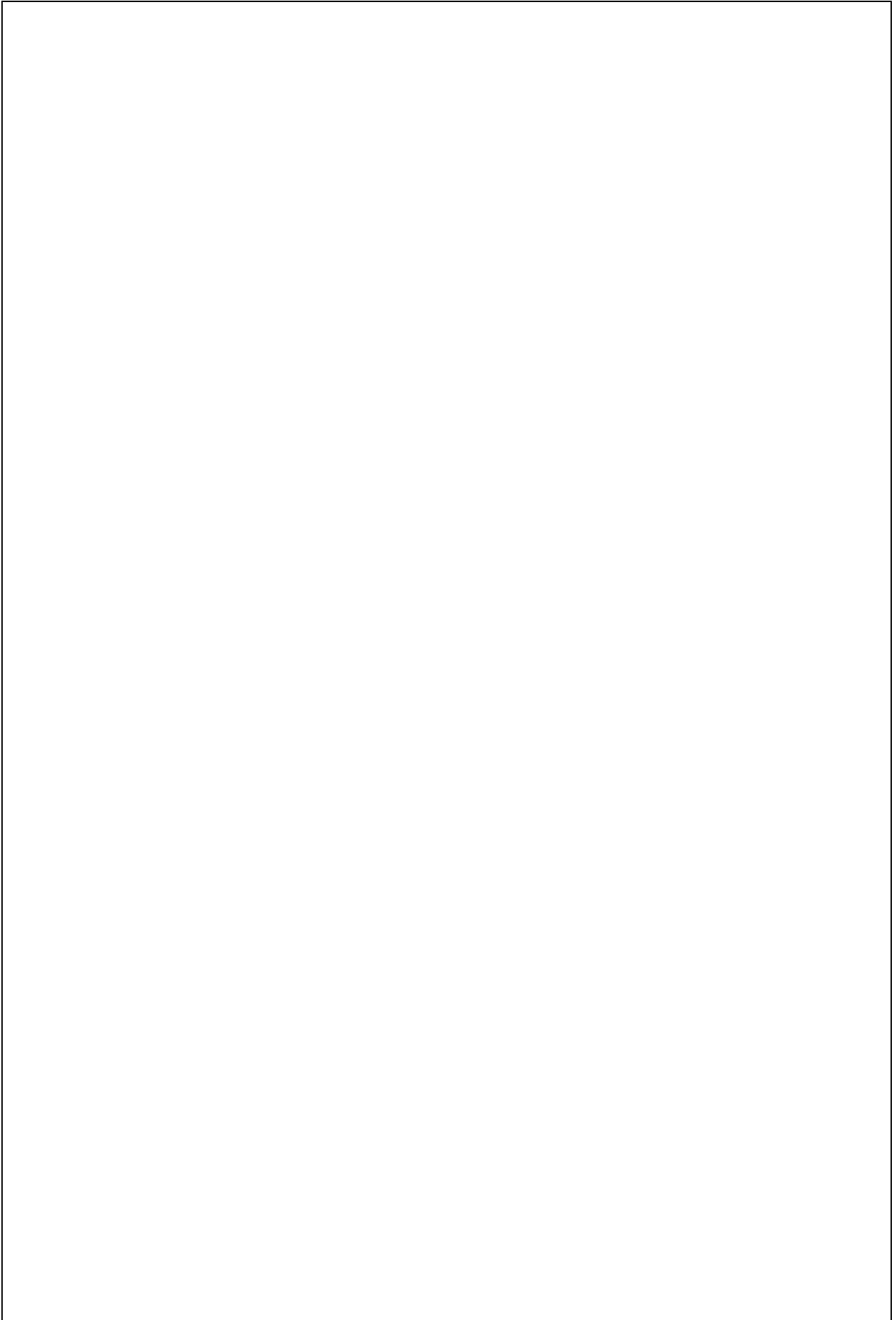
Numéro d'identification : _____



Question 2 (30 points) :

1. Définissez « Economies d'échelle » et expliquez comment elles affectent le Coût Moyen de cette même entreprise. **(10 points)**
2. Aujourd'hui on prédit que la crise climatique impactera encore plus nos économies que la crise du COVID 19. Dans ce cadre-là quelles politiques fiscales pensez-vous qu'il faudrait mettre en place. Justifiez brièvement votre réponse. **(20 points)**

Numéro d'identification : _____



Question 3 (40 points) :

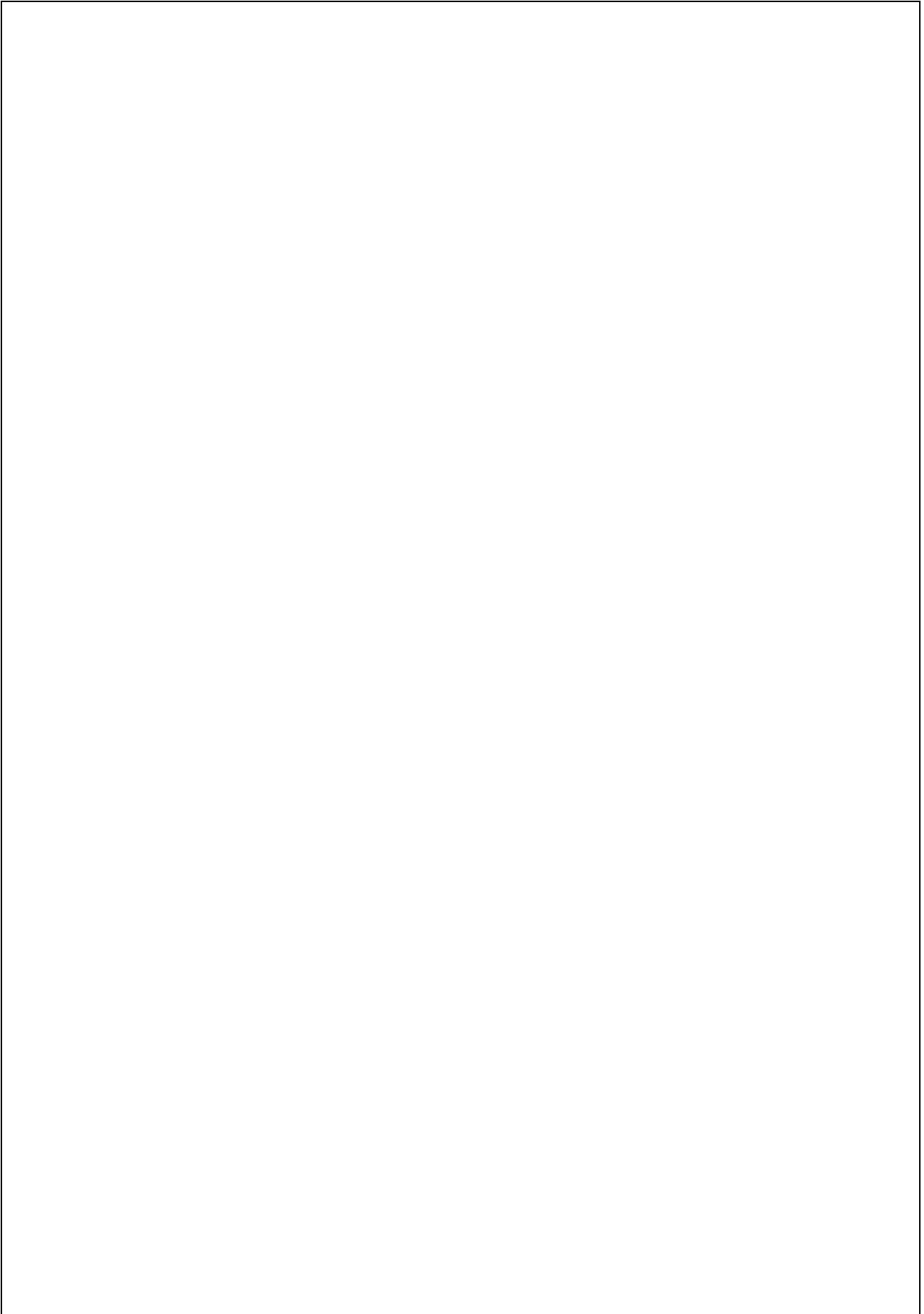
1. Une entreprise de panneaux solaires a évalué les élasticités de la demande de ses panneaux et a observé :

une élasticité simple de - 1,2
une élasticité au revenu de 1.3.

Définissez et interprétez ces 2 valeurs en caractérisant le type de biens que sont les panneaux solaires. **(20 points)**

2. La région bruxelloise a décidé d'accorder un subside sur le prix des panneaux solaires. Quel en sera l'impact sur cette entreprise de panneaux solaires ? **(10 points)**
3. La crise du COVID 19 ayant réduit les revenus moyens des Belges de 20%, quel sera l'effet sur les ventes de cette entreprise ? **(10 points)**

Numéro d'identification : _____



EXAMEN DE STAGE THÉORIQUE

2020

181 - MATHÉMATIQUES

Date : 17/10/2020

Durée : 1h

POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LA FEUILLE REponse QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUÉE

VEUILLEZ NOTER SUR LA OU LES FEUILLES RÉPONSES « 181 - MATHÉMATIQUES »

VEUILLEZ MENTIONNER VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE - NE PAS INDIQUER VOTRE NOM

NUMÉROTÉ CHAQUE PAGE - ÉCRIRE LISIBLEMENT.

RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS - COMMENCER CHAQUE QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE.

Instructions préliminaires

*Dans chaque problème, détaillez tous les raisonnements conduisant à votre solution.
Attention : un résultat, même correct, ne sera pas accepté s'il n'est pas justifié.
Vous pouvez faire usage d'une calculatrice scientifique mais pas d'une calculatrice graphique.
Seules les méthodes usuelles en mathématiques sont acceptées.
Une réponse obtenue par tâtonnement ou par « essais/erreurs » sera refusée.*

Bon travail !

Question 1 - (25 points) :

Deux versions d'un produit particulier sont disponibles, une version ordinaire et une version de luxe. La relation entre les quantités q_1 et q_2 vendues et les prix unitaires p_1 et p_2 de ces deux versions, est donnée par :

$$q_1 = 40000 - 2p_1 \text{ et } q_2 = 25000 - p_2 + p_1$$

1.1 (5 points) Montrez que le revenu total, en fonction de p_1 et p_2 , est donné par :

$$RT(p_1; p_2) = -2p_1^2 + p_1p_2 - p_2^2 + 40000p_1 + 25000p_2$$

Si vous ne pouvez pas justifier l'obtention de cette fonction, utilisez son expression pour résoudre les questions 1.2 et 1.3.

1.2 (10 points) Calculez les points critiques (zéro de la dérivée première par rapport à p_1 et p_2) de cette fonction du revenu total.

1.3 (10 points) Déterminez pour quelles valeurs des prix p_1 et p_2 le revenu est maximal (utilisez les conditions du second ordre).

Question 2 - (25 points) :

Supposons que, pour un produit déterminé, les fonctions d'offre et de la demande sont données par :

$$p = \frac{90}{q+2} \text{ et } p = q + 1$$

2.1 (5 points) Calculez le point d'équilibre entre l'offre et la demande.

2.2 (20 points) Calculez la somme du surplus du consommateur et du surplus du producteur (ces deux surplus ne doivent pas être calculés séparément).

Question 3 - (25 points) :

La production de la quantité q , d'un certain produit, avec une quantité de travail L et un investissement en capital K , peut être modélisée par :

$$q = \sqrt{K} + 2\sqrt{L}$$

3.1 (10 points) Calculez l'expression de la productivité marginale relative au capital et relative au travail.

3.2 (5 points) Calculez $\left. \frac{\partial q(K,L)}{\partial L} \right|_{L=25}$.

3.3 (10 points) Donnez la signification économique de ce résultat.

Question 4 - (25 points) :

Le premier janvier, pour votre 18^{ème} anniversaire, vous recevez un montant de 1000 euros de votre grand-mère. Vous placez cet argent sur un compte d'épargne qui rapporte 2% d'intérêts par an et vous vérifiez ce compte chaque année le 1er janvier après le paiement de ces intérêts.

4.1 (5 points) Combien aurez-vous sur ce compte quand vous aurez 30 ans ?

4.2 (10 points) Quel âge aurez-vous lorsque vous aurez 1104 euros sur ce compte ?

4.3 (10 points) Supposons que votre frère jumeau reçoive le même montant mais place son argent sur un compte d'épargne auprès d'une autre banque. Quand il aura 30 ans, il aura un montant de 1344,89 euros sur son compte. Quel taux d'intérêt annuel a-t-il reçu ?

Numéro d'identification : _____

EXAMEN DE STAGE THÉORIQUE

2020

182 - STATISTIQUES

Date : 17/10/2020

Durée : 1h

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT
VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

Instructions préliminaires

Dans chaque problème, détaillez tous les raisonnements conduisant à votre solution.

Attention : *un résultat, même correct, ne sera pas accepté s'il n'est pas justifié.*

Vous pouvez faire usage d'une calculatrice scientifique mais pas d'une calculatrice graphique.

Seules les méthodes usuelles en statistiques sont acceptées.

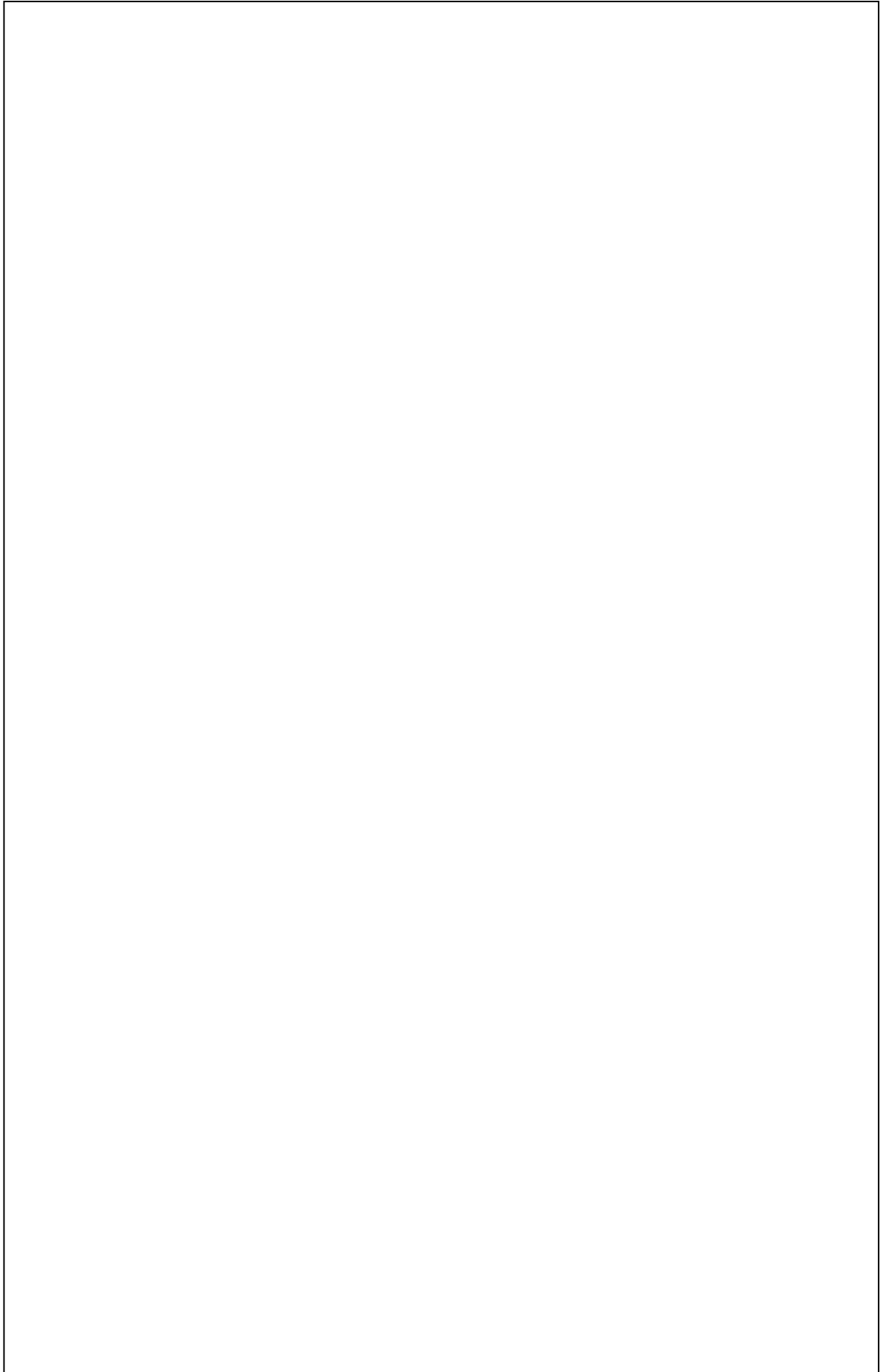
Une réponse obtenue par tâtonnement ou par « essais/erreurs » sera refusée.

Bon travail !

Première partie : Statistiques descriptives

Notons par Y le salaire mensuel net (en euros) et par X l'âge (en années) d'un employé d'une grande entreprise. Un échantillon de taille 100 fournit les chiffres clés suivants : salaire mensuel moyen de 2050 euros avec un écart-type de 250 euros et une corrélation entre X et Y de 0,75. Supposons que tous les employés (et donc aussi ceux de l'échantillon) reçoivent une augmentation de salaire de 3%. Recalculez le salaire mensuel moyen, l'écart type et la corrélation entre X et Y . **(20 points)**

Numéro d'identification : _____

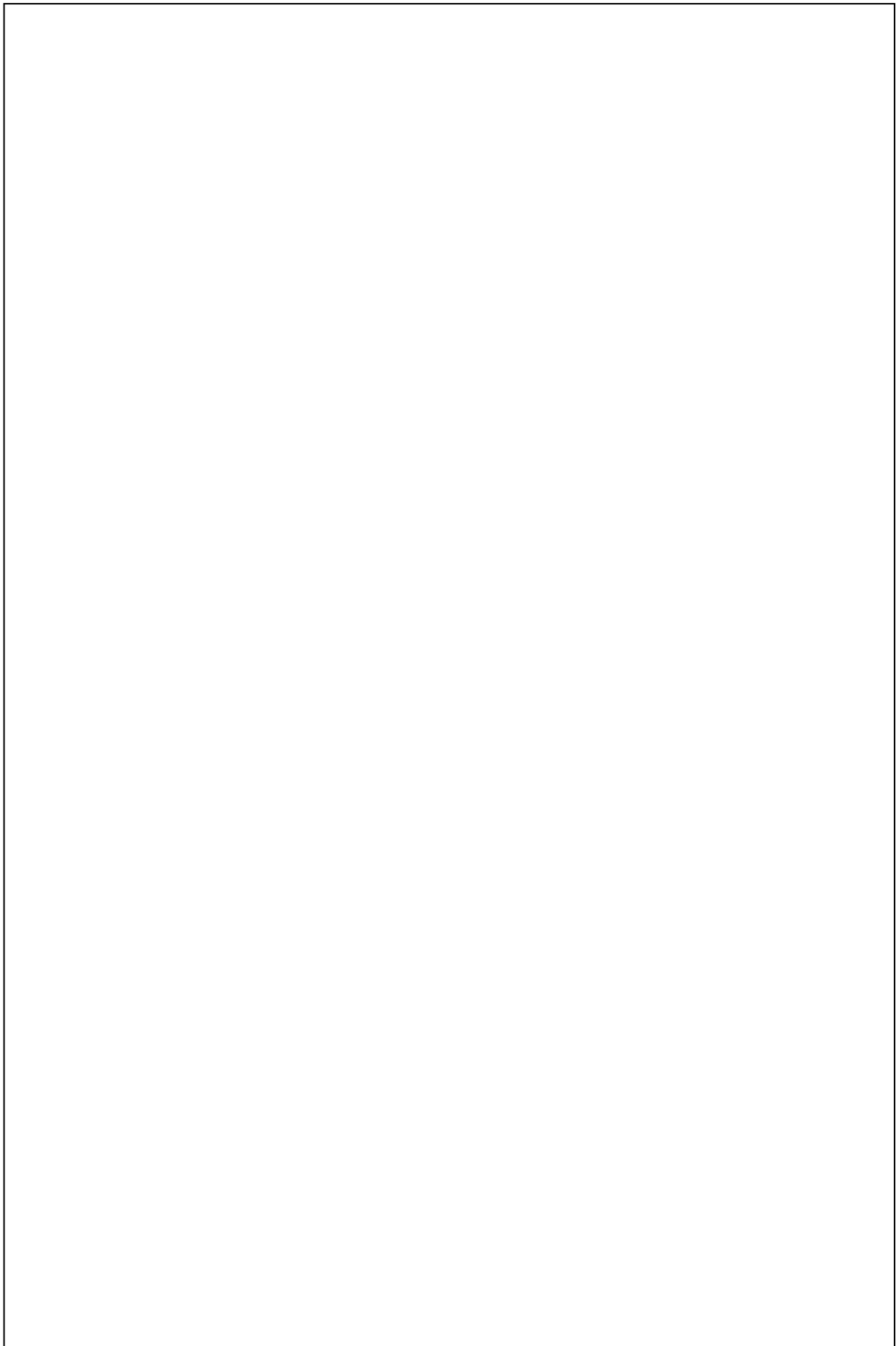


Deuxième partie : Inférence statistique

1. Lors des négociations avec le gouvernement, il a été suggéré de réduire l'avantage imposable sur une voiture de fonction, qui implique des déplacements professionnels et privés. À la suite de cette proposition, un certain journal a décidé de voir dans quelle mesure la population belge soutiendrait cette augmentation d'impôt. À cette fin, le journal a demandé à un échantillon de 1350 de ses abonnés : "Êtes-vous favorable à une réduction de l'avantage imposable sur les voitures de société ?" Parmi les lecteurs interrogés, 650 personnes ont répondu positivement (donc en faveur d'une réduction). Le journal a ensuite publié un article intitulé : Moins de la moitié des belges est favorable à une réduction de l'avantage imposable sur les voitures de société.

- a) Tester statistiquement la conclusion ci-dessus du journal. Formuler l'hypothèse nulle et alternative. Effectuez le test au niveau de signification de 5%. Indiquez également les conditions requises pour la validité du test, la statistique du test, la valeur critique et la règle de rejet. **(30 points)**

Numéro d'identification : _____



Numéro d'identification : _____

- b) Calculez la p-valeur. Veuillez indiquer comment vous pouvez utiliser cette p-valeur pour arriver à la conclusion obtenue en a). **(10 points)**

Numéro d'identification : _____

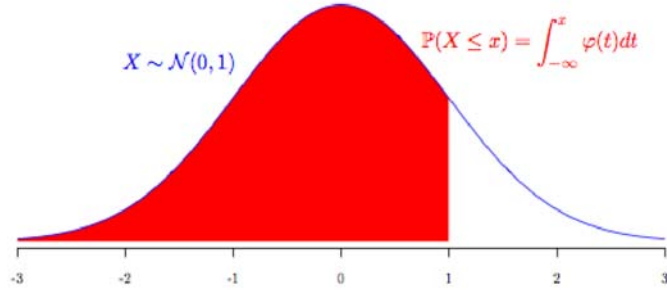
- c) Construire un intervalle de confiance (I.C.) à 95% pour la proportion population d'individus qui sont contre la proposition du gouvernement. **(25 points)**

Numéro d'identification : _____

- d) Sur la base d'un tel échantillon, le journal peut-il, selon vous, formuler une conclusion dans le style « moins de la moitié des Belges est favorable à une réduction de l'avantage imposable sur les voitures de société » ? Quelles sont vos principales critiques concernant la façon dont l'échantillon a été prélevé ? Comment ajusteriez-vous l'échantillonnage ? Ou comment formuleriez-vous une telle conclusion correctement ? Avez-vous d'autres suggestions concernant l'échantillonnage ?

(15 points)

Table normale centrée réduite



	0.00	0.01	0.02	0.03	0.04	0.05	0.06	0.07	0.08	0.09
0.0	0.5000	0.5040	0.5080	0.5120	0.5160	0.5199	0.5239	0.5279	0.5319	0.5359
0.1	0.5398	0.5438	0.5478	0.5517	0.5557	0.5596	0.5636	0.5675	0.5714	0.5753
0.2	0.5793	0.5832	0.5871	0.5910	0.5948	0.5987	0.6026	0.6064	0.6103	0.6141
0.3	0.6179	0.6217	0.6255	0.6293	0.6331	0.6368	0.6406	0.6443	0.6480	0.6517
0.4	0.6554	0.6591	0.6628	0.6664	0.6700	0.6736	0.6772	0.6808	0.6844	0.6879
0.5	0.6915	0.6950	0.6985	0.7019	0.7054	0.7088	0.7123	0.7157	0.7190	0.7224
0.6	0.7257	0.7291	0.7324	0.7357	0.7389	0.7422	0.7454	0.7486	0.7517	0.7549
0.7	0.7580	0.7611	0.7642	0.7673	0.7704	0.7734	0.7764	0.7794	0.7823	0.7852
0.8	0.7881	0.7910	0.7939	0.7967	0.7995	0.8023	0.8051	0.8078	0.8106	0.8133
0.9	0.8159	0.8186	0.8212	0.8238	0.8264	0.8289	0.8315	0.8340	0.8365	0.8389
1.0	0.8413	0.8438	0.8461	0.8485	0.8508	0.8531	0.8554	0.8577	0.8599	0.8621
1.1	0.8643	0.8665	0.8686	0.8708	0.8729	0.8749	0.8770	0.8790	0.8810	0.8830
1.2	0.8849	0.8869	0.8888	0.8907	0.8925	0.8944	0.8962	0.8980	0.8997	0.9015
1.3	0.9032	0.9049	0.9066	0.9082	0.9099	0.9115	0.9131	0.9147	0.9162	0.9177
1.4	0.9192	0.9207	0.9222	0.9236	0.9251	0.9265	0.9279	0.9292	0.9306	0.9319
1.5	0.9332	0.9345	0.9357	0.9370	0.9382	0.9394	0.9406	0.9418	0.9429	0.9441
1.6	0.9452	0.9463	0.9474	0.9484	0.9495	0.9505	0.9515	0.9525	0.9535	0.9545
1.7	0.9554	0.9564	0.9573	0.9582	0.9591	0.9599	0.9608	0.9616	0.9625	0.9633
1.8	0.9641	0.9649	0.9656	0.9664	0.9671	0.9678	0.9686	0.9693	0.9699	0.9706
1.9	0.9713	0.9719	0.9726	0.9732	0.9738	0.9744	0.9750	0.9756	0.9761	0.9767
2.0	0.9772	0.9778	0.9783	0.9788	0.9793	0.9798	0.9803	0.9808	0.9812	0.9817
2.1	0.9821	0.9826	0.9830	0.9834	0.9838	0.9842	0.9846	0.9850	0.9854	0.9857
2.2	0.9861	0.9864	0.9868	0.9871	0.9875	0.9878	0.9881	0.9884	0.9887	0.9890
2.3	0.9893	0.9896	0.9898	0.9901	0.9904	0.9906	0.9909	0.9911	0.9913	0.9916
2.4	0.9918	0.9920	0.9922	0.9925	0.9927	0.9929	0.9931	0.9932	0.9934	0.9936
2.5	0.9938	0.9940	0.9941	0.9943	0.9945	0.9946	0.9948	0.9949	0.9951	0.9952
2.6	0.9953	0.9955	0.9956	0.9957	0.9959	0.9960	0.9961	0.9962	0.9963	0.9964
2.7	0.9965	0.9966	0.9967	0.9968	0.9969	0.9970	0.9971	0.9972	0.9973	0.9974
2.8	0.9974	0.9975	0.9976	0.9977	0.9977	0.9978	0.9979	0.9979	0.9980	0.9981
2.9	0.9981	0.9982	0.9982	0.9983	0.9984	0.9984	0.9985	0.9985	0.9986	0.9986
3.0	0.9987	0.9987	0.9987	0.9988	0.9988	0.9989	0.9989	0.9989	0.9990	0.9990

EXAMEN DE STAGE THÉORIQUE

2020

**190 - PRINCIPES FONDAMENTAUX DE GESTION FINANCIÈRE DES
ENTREPRISES**

Date : 17/10/2020

Durée : 1h

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT
VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

Question 1 - (25 points) :

La société Be Happy emprunte le 1^{er} mai 2015 un montant de 200.000 euro auprès de sa banque. La banque lui laisse l'opportunité de choisir son plan de remboursement et Be Happy choisit de rembourser les montants suivants (remboursement du capital et intérêts) :

20 avril 2017 : 20.000 €
20 avril 2019 : 40.000 €
20 avril 2021 : 70.000 €

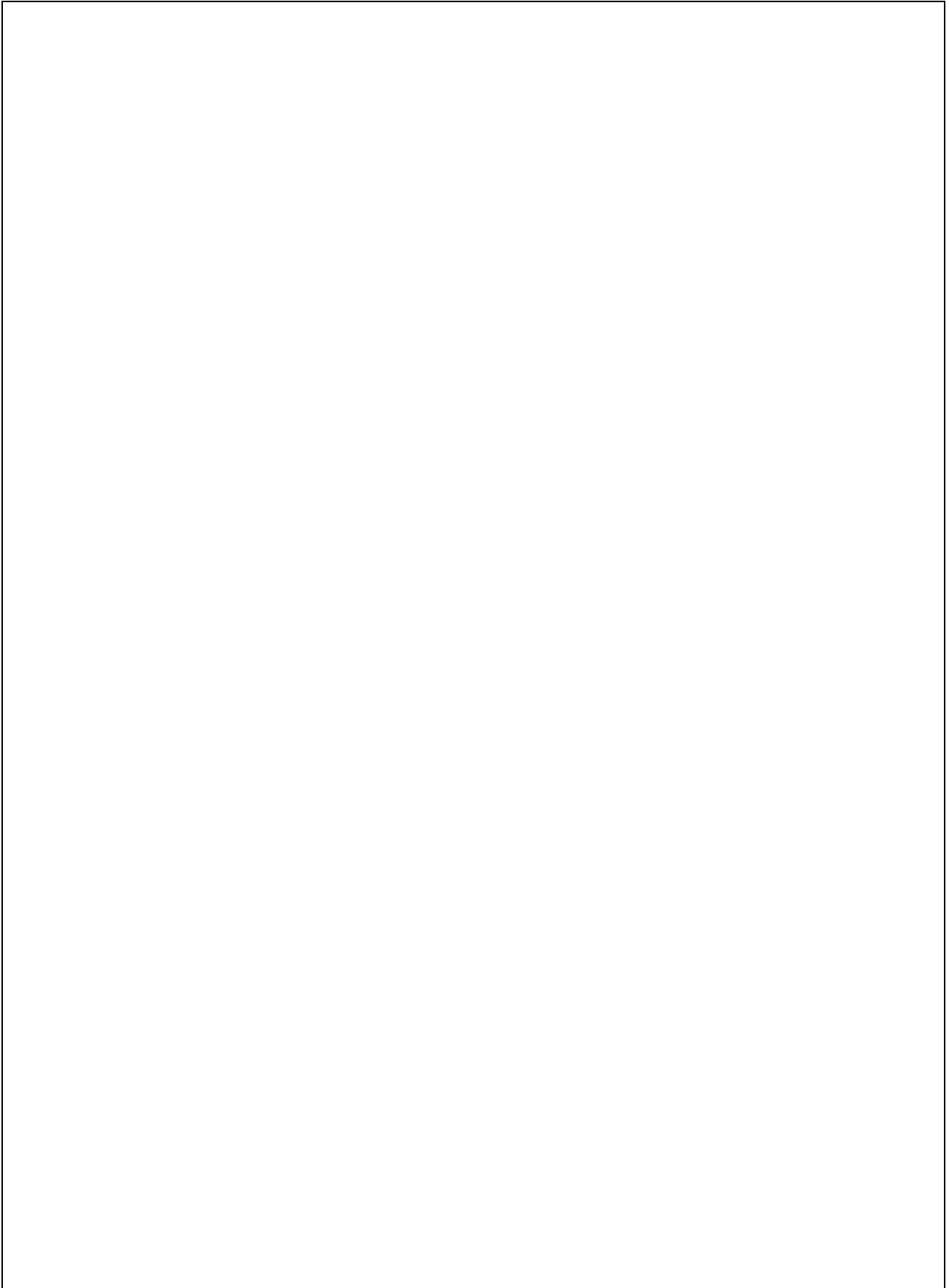
A la fin de l'emprunt, à la date du 20 avril 2023, l'entreprise doit encore effectuer un dernier paiement. Quel est le montant de celui-ci sachant que le taux d'intérêt réel annuel est de 8% ?

Question 2 - (30 points) :

L'entreprise WANG est intéressée dans un projet d'investissement de 400.000 euros. Ce projet a une durée de vie de 5 ans et sera amorti linéairement durant cette période. Grâce à ce projet, la société réalisera une économie annuelle de coûts de 60 000 euros ainsi que des revenus supplémentaires de 120 000 euros par an. La valeur résiduelle à la fin de l'investissement est de 0. Le taux d'imposition est de 50% et le Coût moyen pondéré du capital (=WACC) est de 14%.

1. Cette entreprise doit-elle opérer cet investissement ? Utilisez la méthode de la NET PRESENT VALUE.
2. Quelle équation résoudriez-vous pour calculer le TRI (taux de rentabilité interne) (aucun calcul n'est nécessaire !)
3. Qu'est ce qui changera au calcul de la NPV si à la fin de l'investissement il existe encore une valeur résiduelle de 100.000 euros à recevoir ? Calculez et expliquez !
4. Quelle méthode d'amortissement va maximiser la NPV : l'amortissement linéaire jusque 0 ou l'amortissement linéaire jusqu'à la valeur résiduelle ?

Numéro d'identification : _____



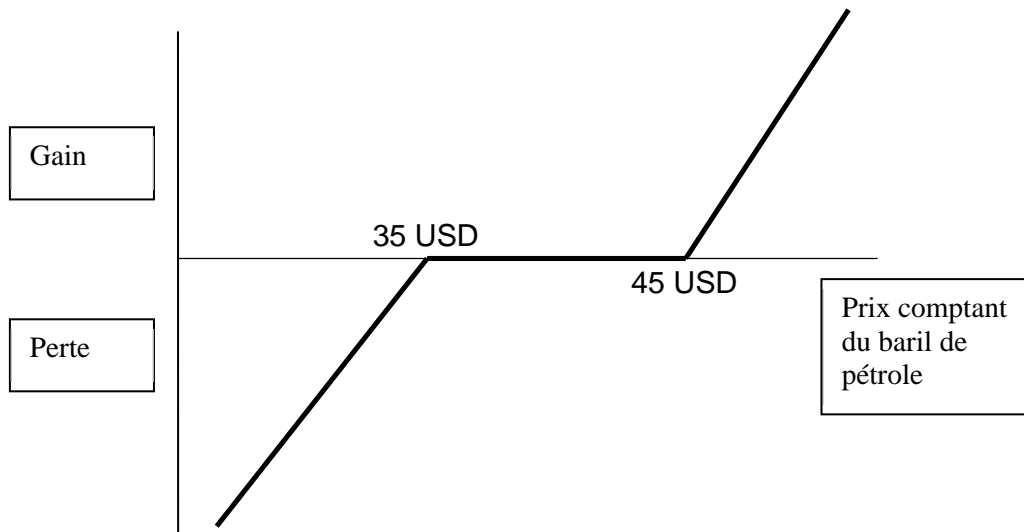
Question 3 - (20 points) :

Compte tenu des informations suivantes, quel est le WACC (Coût Moyen Pondéré des Capitaux) de cette entreprise?

La valeur de marché des fonds propres s'élève à 100 millions d'euros. La valeur de marché des dettes amorties d'intérêts est de 50 millions d'euros. Le coefficient beta de l'entreprise est de 1,5. Le taux d'intérêt sans risque est de 5% et la prime de risque du marché s'élève quant à elle à 6%. Le coût marginal de la dette avant impôts s'élève à 7%.

Question 5 - (25 points) :

La société XX consomme d'énormes quantités de pétrole brut, qu'elle achète sur le marché au comptant. Afin de réduire leur exposition aux mouvements de prix. Cette société contracte un instrument de couverture (« hedge ») pour chaque baril de pétrole brut avec la structure de paiement (pay-off) suivante :



(les lignes diagonales sont à 45°)

Quelle combinaison d'options donne cette structure de paiement (pay-off)?